

■ Les fantômes de Soupault
■ « Le Monde des poches »



■ Internes : début de dialogue

Les discussions, dans la nuit de mercredi à jeudi, entre une délégation des internes en grève et le secrétaire d'Etat à la Santé se sont achevées sur un constat d'« ouverture ».

■ Nouveau premier ministre au Zaïre

Le président Mobutu Sese Seko a avalisé, mercredi 2 avril, la désignation d'Etienne Tshisekedi, l'un des principaux opposants, à la tête du gouvernement zaïrois.

■ La majorité en ordre de bataille

La quasi-totalité des candidats du RPR et de l'UDF aux élections législatives sont d'ores et déjà désignés. Certains en concluent que ce scrutin pourrait être anticipé.

■ Emploi et temps de travail

Le frémissement de la croissance ne suffit pas à créer des emplois.

■ L'UDF, « grande cause » de M. Léotard



L'ancien ministre joue son avenir politique sur le renouveau de la formation qu'il dirige.

■ La guerre des viandes

L'Europe estime insuffisantes les mesures sanitaires américaines sur le contrôle de la viande.

■ Le FIS absent des urnes en Algérie

Les islamistes algériens boycotteront les législatives du 5 juin.

■ Informatique et libertés

Un projet de loi prévoit que des données fiscales personnelles pourraient être communiquées aux organismes sociaux.

■ Football : victoire sans gloire

L'équipe de France de football a battu la Suède (1-0), mercredi 2 avril, grâce à un pénalty imaginaire.

Allemagne, 3 DM; Antilles-Guyane, 9 F; Autriche, 25 ATS; Belgique, 45 FB; Canada, 2,25 \$ CAN; Côte-d'Ivoire, 850 F CFA; Danemark, 14 KR; Espagne, 220 PTA; Grande-Bretagne, 1 £; Grèce, 400 DR; Irlande, 1,40 £; Italie, 2900 L; Luxembourg, 46 FL; Maroc, 10 DH; Norvège, 14 KRN; Pays-Bas, 3 FL; Portugal CON., 250 PTE; Réunion, 9 F; Sénégal, 850 F CFA; Suède, 15 KRS; Suisse, 2,10 FS; Tunisie, 1,2 Din; USA (NY), 2 \$; USA (others), 2,50 \$.

François Mitterrand était le commanditaire des écoutes pratiquées par la cellule de l'Elysée

Les archives de M. Prouteau dévoilent les activités d'un « cabinet noir » au sommet de l'Etat

« VU » : cette mention manuscrite, apposée par François Mitterrand sur plusieurs des notes saisies parmi les archives de l'ancien chef de la cellule antiterroriste de l'Elysée, Christian Prouteau, atteste de l'implication personnelle de l'ancien président de la République. Instituée comme un véritable « cabinet noir » dans l'enceinte même de l'Elysée, de 1982 à 1988, la fameuse cellule écoutait, espionnait, consignait les informations touchant à la vie politique, professionnelle ou privée de ses « cibles », dans le souci de « renseigner » le chef de l'Etat.

Nommé préfet en 1985, publiquement décrit par M. Mitterrand comme un « homme extraordinaire », « prototype de ce que notre armée peut produire », M. Prouteau écrivait au président de nombreuses notes, désormais saisies par le juge d'instruction parisien Jean-Paul Valat. Dans son édition du 3 avril, l'hebdomadaire L'Express en cite certains extraits. Le Monde publie d'autres éléments, eux aussi tirés des archives saisies



le 19 février, dans un box de garage à Plaisir (Yvelines).

Dans une note rédigée à l'approche de la première cohabitation, M. Prouteau demandait à François Mitterrand, dans l'intérêt de sa « sécurité au sens large » de lui garantir une « autonomie de fonctionnement [...] vis-à-vis de certains ministères » et déplore les obstructions de Matignon aux demandes d'écoutes émanant de la cellule.

Le 16 mars 1993, au lendemain de la révélation de l'affaire des écoutes, et deux semaines avant la seconde cohabitation, M. Prouteau écrivait à Pierre Bérégovoy, encore premier ministre, une lettre-plaidoyer : « A aucun moment, peut-on lire, ni moi ni mes hommes n'avons procédé à des investigations qui ne nous aient pas été demandées. »

M. Prouteau est mis en examen depuis décembre 1994 pour « atteinte à l'intimité de la vie privée ».

Lire pages 10 et 11 et notre éditorial page 16

Le maire de Bogota veut « apprendre à boire » aux lycéens colombiens

BOGOTA

de notre correspondant

Les lycéens de Bogota pourraient bientôt avoir dans leur emploi du temps un cours, pratique et théorique, « pour apprendre à boire avec responsabilité ». La proposition en a été lancée par Antanas Mockus, philosophe, mathématicien et maire de la capitale colombienne. Elle suscite, comme toutes ses propositions, un débat animé dans la cité, notamment sur le bien-fondé d'organiser des cours pratiques - une fois par mois la classe se réunirait au café, sous la houlette d'un professeur - pour mieux étudier les effets de la boisson. « Il s'agit de mieux comprendre les effets physiologiques et psychologiques de l'alcool, les structures culturelles qui régulent son usage dans différents contextes et ambiances », a expliqué Antanas Mockus. Sa proposition devrait être officielle prochainement, après que seront levés les obstacles juridiques qui interdisent de vendre de l'alcool aux mineurs.

Le ministère de la Santé, le Conseil national des stupéfiants et toutes les administrations concernées doivent encore étudier la ques-

tion. Dans un premier temps, le département d'éducation de la mairie de Bogota invitera les fournisseurs des établissements, publics ou privés, à suivre volontairement cette initiative. Les cours, non obligatoires, seraient optionnels, suivis par les élèves de première et de terminale dans le cadre plus général du programme de « comportement et santé » qui existe dans tous les lycées.

La proposition semble à première vue farfelue, mais le premier magistrat de la capitale colombienne l'a faite dans le cadre de ses campagnes destinées à diminuer la violence dans une ville où le taux des meurtres se situe parmi les plus élevés du monde (52 homicides pour 100 000 habitants au premier semestre 1996). Elle est aussi fidèle aux principes du maire selon lesquels l'agressivité et la violence dont Bogota s'est fait une spécialité sont, en grande partie, dues à une mauvaise éducation et à l'alcool. Selon une étude de l'Institut médico-légal de Bogota, 56,6 % des victimes de mort violente en 1995 avaient de l'alcool dans le sang. Et 80 % des rixes mortelles commencent par une bagarre dans la

ruie ou dans un bar, sous l'effet de l'alcool. Ces résultats ont conduit le maire, depuis déjà plus d'un an, à interdire la vente d'alcool dans les lieux publics à partir de 1 heure du matin, entraînant la fermeture de nombreux établissements nocturnes. Pour justifier cette interdiction au parfum de prohibition, il affirme qu'une vie sauvée vaut bien la suppression de tous les plaisirs du monde. Mais il s'appuie aussi sur une étude du ministère de la Santé qui montre que les Colombiens, en moyenne, commencent à boire à l'âge de quinze ans et demi.

En attendant le début de ces cours initiatiques, tous les médias se sont fait l'écho du débat. Les spécialistes s'interrogent : l'alcoolisme est-il un mal culturel ou génétique ? Les plus conservateurs affirment qu'inciter les élèves à boire avec leurs professeurs les entraînera, à coup sûr, vers de sombres beuveries. Au Canada, pourtant, l'expérience est menée avec un certain succès éducatif, et avec le soutien... des fabricants d'alcool.

Anne Proenza

M. Nétanyahou, l'homme qui fait ce qu'il dit

UNE FOIS ENCORE, Benjamin Nétanyahou a prévenu. « Les Palestiniens ont compris qu'ils doivent réduire leurs revendications. Je pense qu'ils s'attendaient à obtenir un Etat indépendant avec la moitié de Jérusalem pour capitale et qu'ils se rendent maintenant compte que cela n'aura pas lieu. » Ce n'était

pas off, en privé ou dans quelque conclave secret du Likoud, son parti ; ce fut dit haut et fort devant le Parlement israélien, en début de semaine. Et pour ceux qui n'auraient pas entendu il le répète dans la prochaine livraison de l'hebdomadaire américain Newsweek : « Ce qui se passe aujourd'hui, c'est

un réaménagement [comprendre : à la baisse] de ce que les Palestiniens peuvent espérer. »

Le chef de la droite nationaliste israélienne poursuit une logique simple, facile à décrypter, méthodiquement mise en œuvre depuis janvier. A l'époque, après avoir longuement tergiversé, M. Néta-

nyahou s'était résolu à ordonner un retrait partiel de l'armée israélienne de la dernière grande ville de Cisjordanie qu'elle occupait encore, Hébron. Il s'agissait du minimum de concession territoriale auquel il ne pouvait échapper, sauf à renier la parole donnée par Israël et à se brouiller d'emblée avec la nouvelle administration Clinton. Il fallait montrer que le nouveau gouvernement, en dépit des procès qu'on lui avait fait ici et là, s'en tenait strictement aux accords d'Oslo. Ces accords que le Likoud abhorre, mais qui ont mis la paix sur les rails.

Mais ce geste accompli à la faveur d'une partie de la coalition de droite et d'extrême droite, chichement majoritaire à la Knesset, paraît n'avoir été destiné qu'à faire diversion. Dès le dernier blindé de Tshal éloigné de la cité des Prophètes, Benjamin Nétanyahou, le vrai, l'homme de conviction, regagne son camp : celui qui se refuse absolument au principe « la paix contre les territoires » inscrit entre chaque ligne des accords d'Oslo, le camp de ceux qui entendent briser la dynamique du retrait israélien de Cisjordanie réenclenchée avec le départ d'Hébron.

Alain Frachon

Lire la suite page 16 et nos informations page 4

Le marché de l'art sous l'Occupation

LE CENTRE POMPIDOU

expose trente-neuf œuvres volées ou achetées par les Allemands sous l'Occupation, période où le marché de l'art français, actif et prospère, fut fondé pour partie sur le pillage de collections appartenant à des familles juives. Parmi elles, une aquarelle de Foujita dont les propriétaires ont disparu en déportation, un paysage de Gleizes dérobé chez un collectionneur réfugié à Londres, ou encore une composition de Torrès-García au parcours mystérieux. Tandis que le ministre de la Culture annonce un catalogue exhaustif de ces œuvres, le ministère du budget contrarie la quête par les généalogistes d'éventuels héritiers.

Lire page 26

Télé publique, publicité privée



JEAN-MARIE CAVADA

ALORS QUE la direction de France Télévision examine les conditions de réalisation d'un faux journal télévisé à usage publicitaire, une autre émission de France 3 est sujet à polémique. Utilisée à des fins commerciales, « La Marche du siècle » de Jean-Marie Cavada illustre les rapports ambigus que la télévision de service public entretient avec les sociétés de production privées.

Lire page 29

International	2	Aujourd'hui	23
France	6	Jeux	25
Société	10	Météorologie	25
Régions	13	Culture	26
Horizons	14	Communication	29
Carnet	18	Abonnements	30
Entreprises	19	Radio-Télévision	30
Finances/marchés	21	Kiosque	31

MARC FUMAROLI
de l'Académie française

LE POÈTE ET LE ROI
Jean de la Fontaine en son siècle

Editions de Fallois
PARIS



Le conflit sur les viandes et les volailles alourdit le contentieux entre les Etats-Unis et l'Europe

Les Quinze estiment insuffisantes les mesures sanitaires américaines

La nouvelle guerre transatlantique qui vient d'éclater sur les viandes et les volailles sanctionne l'échec des négociations menées pour par-

venir à des accords d'équivalence sur les normes sanitaires dans les abattoirs. Pour Bruxelles, il s'agit d'une affaire de santé publique. Ce conflit

marque un épisode supplémentaire dans le conflit permanent opposant les Etats-Unis à l'UE sur la politique agricole commune.

BRUXELLES
(Union européenne)

de notre correspondant

Embargo européen sur les importations de volailles américaines, représailles américaines sur les exportations communautaires de produits à base de porc, principalement les jambons danois : le dernier litige transatlantique, qui alourdit un contentieux déjà chargé, marque l'échec de négociations engagées depuis plusieurs mois entre Washington et Bruxelles pour l'adoption d'accords d'équivalences vétérinaires.

Le principe de ces accords d'équivalence avait été retenu lors de la conclusion de l'Uruguay Round, pour éviter que les différences de normes sanitaires ne constituent un obstacle au commerce. Il s'agit de faciliter les échanges, tout en restant attentif à la défense des intérêts des consommateurs. Le blocage actuel est dû au rejet par les Américains des normes - considérées comme trop strictes - appliquées par l'Europe à la production de volaille.

SANTÉ PUBLIQUE OU COMMERCE

Les Etats-Unis ont en la matière une approche toute différente de celle appliquée en Europe, où de sévères règles d'hygiène doivent être respectées à chaque étape du processus de production. Outre-Atlantique, on se contente d'une

décontamination par bains chlorés à la fin de la chaîne de production. « D'après nos scientifiques, un tel système n'est pas tout à fait étanche et, par ailleurs, nous nous posons des questions sur la sécurité d'utilisation du produit utilisé pour la décontamination », a expliqué Gerry Kiely, le porte-parole de Franz Fischler, le commissaire européen chargé des affaires agricoles.

Les abattoirs américains devraient adapter leurs équipements aux normes de l'UE. Mais, compte tenu de leur faible volume d'exportation vers l'Europe, d'une valeur d'environ 45 millions de dollars par an, ils rechignent à consentir cet effort. « Les services de la Commission ont fait récemment une inspection aux Etats-Unis, aucun des abattoirs contrôlés ne respectait nos normes. » Conformément au mandat que lui avaient confié, non d'ailleurs sans réticence, les ministres de l'Agriculture des Quinze lors de leur session de mars, la Commission a proposé d'accorder un délai aux industriels américains - six mois, au maximum - pour qu'ils mettent leurs installations à niveau. Washington a refusé.

Après l'annonce des représailles américaines, on n'excluait pas, mercredi 2 avril à Bruxelles, la possibilité de trouver encore un compromis, en espérant que les Américains accepteraient finalement de bouger. « Nous ne voyons

pas comment accepter un tel système [la méthode américaine de décontamination] qui comporte pour le consommateur des risques tout à fait injustifiés », a fait valoir, lors de la réunion de la Commission, M. Fischler. Klaus van der Pas, le porte-parole du collège, a mis ensuite les points sur les « i » : « Nous avons assisté récemment en Europe à une levée de boucliers sur des dossiers concernant les consommateurs et nous prenons cela très au sérieux. » La « crise de la vache folle » laisse des traces...

DEVANT L'OMC

La Commission souligne qu'il s'agit là, dans son esprit, d'une affaire de santé publique, et non d'un dossier commercial traditionnel. Les Américains s'emploient à accréditer l'idée inverse. Leur situation n'est pas forcément idéale. « Dans ces négociations d'accords d'équivalence sanitaire, d'autres pays ont eu des difficultés avec les Etats-Unis ; pour plusieurs clients des Américains, il sera difficile d'ignorer la position qui est prise par l'Europe », ont fait valoir le porte-parole de la Commission. Autrement dit, il n'est pas exclu que les Russes, qui achètent pour 2 milliards de dollars de volaille par an aux Etats-Unis, les pays du Moyen-Orient, la Chine, reculent à leur tour les normes américaines et suspendent leurs importations...

Faute d'une solution de compromis, les Américains pourraient être tentés de porter l'affaire devant l'Organisation mondiale du commerce (OMC). A l'initiative de Washington, plusieurs litiges concernant les échanges de produits agro-alimentaires y font l'objet d'un arbitrage (« panel »), conformément à la procédure de règlement des différends de l'OMC. Contrairement à ce qui se passait avec le GATT, l'organisation à laquelle l'OMC a succédé en 1995, les conclusions de ces « panels » lient les pays concernés, avec cependant la possibilité d'interjeter appel.

C'est dire l'importance des procédures en cours : les Américains contestent tout à la fois l'embargo de l'Union européenne sur les importations de viande élevée aux hormones, le régime préférentiel dont bénéficient les producteurs de bananes des pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP) signataires de la Convention de Lomé, ainsi que le mode de calcul des prélèvements appliqués à l'importation de céréales dans l'Union. Celle-ci, de son côté, a soumis à l'avis de l'OMC la loi Helms-Burton qui prévoit la possibilité pour des tribunaux américains de frapper de sanctions des entreprises de pays tiers (notamment européennes) ayant « trafiqué » avec Cuba.

Philippe Lemaître

Un rapport européen accable l'industrie américaine du poulet

UN DOCUMENT confidentiel de la Commission européenne, que *Le Monde* a pu se procurer, constitue une pièce nouvelle et de taille dans le conflit commercial qui oppose aujourd'hui l'Europe aux Etats-Unis. Il s'agit du rapport de la mission diligentée par la Commission européenne chargée d'inspecter les conditions d'élevage, d'abattage et de préparation des volailles destinées à la consommation humaine et à l'exportation. Ce document, daté du 28 février, est signé des docteurs Riemer Niederberger (Commission européenne), Thomas (services vétérinaires britanniques) et Baronio (services vétérinaires italiens). Ses conclusions, qualifiées à Bruxelles de « catastrophiques », inquiètent dans le même temps les responsables français en charge de la sécurité sanitaire alimentaire des produits d'origine animale.

Les auteurs du rapport précisent, en introduction, les obstacles qu'ils ont rencontrés pour mener à bien leur action, les autorités américaines et le lobby de l'industrie de

la volaille ne leur facilitant nullement la tâche. Les autorités américaines ont en outre insisté pour que cette mission ne soit pas considérée comme une « inspection », mais comme une entreprise chargée de relever des éléments factuels. Elle visait notamment à détailler les procédures mises en œuvre dans les abattoirs et les ateliers de découpe de la filière américaine de la volaille. Cette industrie n'est pas soumise aux mêmes réglementations sanitaires que celles qui, depuis près de trente ans, sont en vigueur chez les Quinze. Pour autant, les Etats-Unis sont autorisés à exporter cette viande vers l'Europe.

MANQUEMENTS AUX RÈGLES D'HYGIÈNE

Le tableau dressé soulève d'importantes questions. Les auteurs notent tout d'abord que le système d'identification de ces établissements est entaché d'importantes irrégularités prouvant que certains d'entre eux ne sont jamais inspectés par les services de contrôle fédéraux.

A la différence de ce qu'imposent

les directives européennes, l'eau utilisée sur les sites américains - pour le nettoyage des bâtiments et des matériels, mais aussi pour le lavage des carcasses et de la viande - n'est pas potable. Elle est en outre additionnée de chlore et « recyclée ». Le rapport détaille une longue liste de pratiques en contradiction absolue avec les règles d'hygiène, tenant aux températures beaucoup trop élevées des bains dans lesquelles les cadavres des volailles sont plongés ou aux températures, trop élevées encore, des containers de transport des produits de découpe. Aucun examen médical particulier (le dépistage de la tuberculose notamment) n'est pratiqué chez le personnel en contact avec ces produits.

L'un des chapitres du rapport les plus choquants, aux yeux des spécialistes européens, est celui consacré aux « bien-être animal ». Les auteurs expliquent que les cages servant aux transports des poulets sont très souvent brisées, les animaux étant fréquemment retrouvés morts. « Dans certains abattoirs,

90 % des oiseaux ont encore des réflexes oculaires et 10 % des mouvements respiratoires après avoir été anesthésiés », peut-on lire dans le rapport. « En d'autres termes, et contrairement à ce qui est depuis longtemps recommandé, pour la qualité de la viande notamment, on n'a pas véritablement anesthésié, par courant électrique, ces animaux avant de les saigner », commente un expert français.

Au vu des irrégularités qu'ils ont pu constater et des risques sanitaires, les auteurs demandent qu'un certain nombre de ces établissements soient retirés de la liste de ceux autorisés à exporter vers l'Union européenne. Il préconise la même mesure pour ceux qui ont refusé l'inspection. Ils mettent enfin en garde contre les conséquences que pourrait avoir vis-à-vis de l'industrie américaine de la viande rouge une politique qui verrait Bruxelles se satisfaire de la situation prévalant aujourd'hui dans l'industrie américaine de la volaille.

Jean-Yves Nau

Les producteurs espagnols d'huile d'olive en colère contre Bruxelles

MADRID

de notre correspondante

Des industriels aux producteurs en passant par les travailleurs, c'est tout le secteur de l'huile d'olive espagnol, unanime, qui fait bloc contre la proposition de Bruxelles de revoir le système des aides communautaires qui lui sont destinées. Le commissaire européen à l'Agriculture, l'Autrichien Franz Fischler, qui vient d'effectuer une visite en Espagne, s'est vu vigoureusement exposer le point de vue du gouvernement espagnol, tant par le ministre concerné, Loyola de Palacio, que par le roi Juan Carlos en personne.

Certes, dans un pays comme l'Espagne, qui déclare 215 millions d'oliviers sur 2 millions d'hectares, une production annuelle moyenne de 550 000 tonnes d'huile, et qui tient la corde de la production européenne devant la Grèce, l'Italie, le Portugal et la France, tout changement mal proportionné peut avoir des conséquences dramatiques. Surtout dans les deux principales régions productrices, l'Andalousie et l'Estrémadure, où le taux de chômage est supérieur à 20 % et où subsistent, de façon plus que précaire, des centaines de mil-

liers de journaliers. L'Espagne s'estime gravement lésée dans le nouveau projet de calcul des aides de Bruxelles. D'abord parce que, pour simplifier un dossier évidemment très complexe, Bruxelles propose d'offrir une aide unique, qui sera proportionnée non plus au taux de production, mais au nombre d'oliviers effectivement plantés.

PAYER L'ARBRE OU LA RÉCOLTE

Son montant, affecté « par arbre », serait calculé sur une période de référence donnée qui prend en compte certains critères mais pas le fait, estime Madrid, que l'Espagne a énormément replanté, dans un effort sans précédent de rénovation et d'amélioration qualitative. Et si ces nouveaux oliviers, pas encore en âge de produire, n'ont pas été pris en compte (ni la sécheresse qui a récemment affecté la production), le calcul n'est plus le même : la différence s'élèverait à quelque 60 000 millions de pesetas (environ 2,4 milliards de francs).

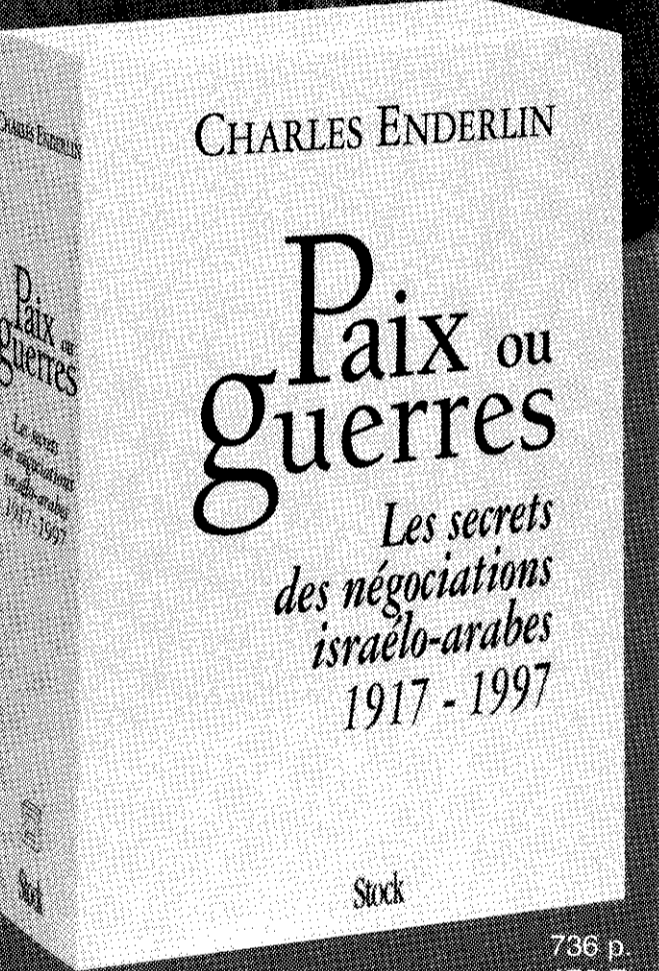
Deuxième remarque de Madrid : proportionner l'aide au nombre d'oliviers, c'est aller contre toute politique de développement. Dans certaines régions peu productives,

les propriétaires, une fois rémunérés « à l'arbre », seront tentés d'arrêter la production, faisant du même coup l'économie de la main-d'œuvre.

Enfin, les Espagnols estiment - à juste titre - qu'ils font en partie les frais des tentatives communautaires de limiter la fraude dans le secteur. Fraude dont les responsables sont plus la Grèce et surtout l'Italie. La fraude la plus évidente concerne les petits producteurs - majoritaires en Italie - qui reçoivent des aides sur la base d'une « déclaration forfaitaire » bien facile à « améliorer »... Or, en Espagne, les grands propriétaires dominent. Aidés sur la base de récoltes effectives, ils sont facilement pénalisables dès qu'ils dépassent les quotas admis de production. D'où la revendication espagnole envers Bruxelles : « Abandonnez les aides forfaitaires, et, lorsque les chiffres de production en Europe seront plus fiables, rediscutons ! » En attendant, une table ronde des professionnels du secteur doit se tenir mercredi 9 avril, pour mettre au point toute une série de manifestations.

Marie-Claude Decamps

Charles Enderlin



736 p.
170 F

Une histoire différente du conflit au Proche-Orient...

Un document exceptionnel, un trésor de révélations : le livre fera date.

Jean-Pierre Elkabbach, *Europe 1*

Cette somme se lit comme un polar.

Stéphane Paoli, *France Inter*

Pour un coup d'essai, un coup de maître... On reste stupéfait que Charles Enderlin ait pu se procurer tant de secrets d'État, recueillir tant de confidences de tant de dirigeants...

Magnifique travail d'historien.

Jacques Attali, *L'Express*

Stock

RAFAL



15, place du Havre
Paris 8^e - Tél. : 01-43-87-34-64

NICE
18, av. J.-Médecin
C.C. CAP 3000

LYON ROURY
80, rue E.-Herriot

Guide
de vos sorties

36 15 LEMONDE
2,23 F la minute

Un élu de la majorité alsacienne s'oppose à un projet de mosquée à Strasbourg

STRASBOURG

de notre correspondant

Robert Spieler, vice-président du conseil régional d'Alsace, part en guerre contre le projet d'une mosquée à Strasbourg. Ancien député du Front national (de 1986 à 1988), M. Spieler avait quitté le parti lepéniste en 1989 pour créer le mouvement régionaliste Alsace d'abord, qui a été intégré dans la majorité par le président du conseil régional, Adrien Zeller (UDF-FD).

Dans un document diffusé à vingt mille exemplaires, M. Spieler affirme que, « en poursuivant son projet de grande mosquée, centre de formation d'imams, M^{me} Trautmann donnera naissance à un centre islamique forcément intégriste ». L'équipe municipale, dirigée par Catherine Trautmann (PS), envisage

en effet d'appuyer la construction d'une mosquée, mais Philippe Fortsmann, adjoint au maire, chargé de l'enseignement et des cultes, rappelle régulièrement les conditions posées à cette entreprise : l'existence d'une coordination unique des associations musulmanes demandeuses et l'équilibre financier du projet. A ses yeux, il s'agit de « permettre aux musulmans d'exercer leur culte dans une égale dignité avec les autres religions ».

Actuellement, il n'existe qu'une douzaine de modestes oratoires pour les musulmans de l'agglomération de Strasbourg, environ quarante mille personnes. Le plus grand d'entre eux, appelé « mosquée », est en fait une salle de prières qui peut accueillir plusieurs centaines de personnes ; installée dans une ancienne usine, elle est gérée par une associa-

tion essentiellement maghrébine. Les musulmans d'origine turque disposent également d'une trop petite salle de prières.

En Alsace comme en Moselle, terre allemande au moment de la loi de séparation de l'Eglise et de l'Etat en 1905, les quatre cultes - catholique, luthérien, réformé et israélite - ont un statut unique en France : ils sont reconnus par le Concordat de 1801 pour les catholiques, par les articles organiques du début du XIX^e siècle pour les autres, et tous subventionnés par l'Etat. Cette situation particulière et le rôle européen de Strasbourg justifieraient, aux yeux des partisans du projet, de tester un statut pour un islam « à l'euro-péenne ».

Jacques Fortier

Les instituts de conjoncture partagent avec le gouvernement l'espoir d'une reprise

Les prévisions économiques

Progression en pourcentage	HYPOTHESES DU GOUVERNEMENT		HYPOTHESES MOYENNES DES INSTITUTS	
	1997	1998	1997	1998
CROISSANCE (PIB)	2,3	2,8	2,2	2,6
CONSOMMATION DES MENAGES	1,4	1,9	1,4	2,2
INVESTISSEMENT DES ENTREPRISES	3,0	5,4	3,2	5,8
PRIX (glissement)	1,5	1,5	1,7	1,7
POUVOIR D'ACHAT DES MENAGES (1)	1,6	2,4	1,6	1,9
DÉFICIT PUBLIC (en % du PIB)	-3,0	-2,8	-3,1	-3,0

(1) Revenu disponible brut Source : ministère des finances

LE GOUVERNEMENT a, au moins, un motif de réconfort : si l'activité économique ne devrait pas s'accélérer suffisamment pour faire refluer le chômage, la plupart des grands instituts français de conjoncture sont au moins d'accord avec lui pour constater que la reprise se confirme. C'est la conclusion qui ressort des travaux de la commission des comptes de la nation qui s'est tenue mercredi 2 avril.

Traditionnellement, en cette période de l'année, le ministre de l'économie réunit cette instance consultative d'experts pour lui soumettre les évaluations de la direction de la prévision ainsi que celles des huit principaux instituts de conjoncture : le Bureau d'informations et de prévisions économiques (BIPE), la Caisse des dépôts et consignations (CDC), le Centre d'observation économique (COE) de la chambre de commerce de Paris, le Groupe d'analyse macro économique appliquée (GAMA), Rexecode, l'Observatoire français des conjonctures économiques (OFCE), l'Association française des économistes d'entreprise (Afed) et le Centre de prévision de l'expansion.

Or les nouvelles prévisions du gouvernement sont à peine plus optimistes que celles des instituts. C'est particulièrement net pour la croissance. Dans ce cas, on sait en effet (*Le Monde* du 2 avril) que le gouvernement prévoit une hausse du produit intérieur brut (PIB) de 2,3 % en 1997 et 2,8 % en 1998. Les prévisions moyennes des instituts sont respectivement de 2,2 % pour 1997 et de 2,6 % pour 1998. Pour 1997, le plus pessimiste est GAMA, qui prévoit seulement 1,9 %. Pour 1998, l'OFCE est particulièrement optimiste, avec une prévision de

3,1 %. Si tous les experts, aussi bien ceux du gouvernement que ceux des instituts, sont d'accord pour craindre une progression faible de la consommation pour l'année en cours, ils partagent, en revanche, la conviction l'investissement des entreprises devrait enfin s'accroître.

Pour ce qui concerne les déficits publics - le critère de convergence le plus délicat du traité de Maastricht -, les instituts donnent également acte au gouvernement qu'il devrait parvenir, à peu de chose près, à tenir ses engagements européens. Le plus pessimiste est le COE, qui prévoit des déficits atteignant encore 3,3 % du PIB en 1997.

INCERTITUDE SUR L'EMPLOI

Au total, la seule vraie incertitude concerne l'évolution de l'emploi. Les modes de calcul retenus par les conjoncturistes n'étant pas tous identiques, la comparaison est, certes, difficile. Mais si l'on se réfère aux estimations gouvernementales, qui apparaissent malgré tout légèrement plus optimistes que les autres, les prévisions ne sont guère rassurantes. Au total, le ministère des finances estime, en effet, que les créations nettes d'emplois pourraient atteindre de 120 000 à 140 000 en 1997 et de 220 000 à 250 000 en 1998. Or, pour l'année en cours, sinon pour l'année suivante, l'évolution démographique, comme les orientations plutôt restrictives de la politique de l'emploi et la suppression du service militaire obligatoire laissent présager des arrivées sur le marché du travail plus nombreuses que ces créations. Aussi, d'ici à la fin de l'année, le chômage devrait, au mieux, stagner, au pire, s'aggraver.

Laurent Mauduit

La majorité du PS refuse de maîtriser l'immigration par un système de quotas

LES GRANDES orientations d'une nouvelle politique de l'immigration et de l'intégration, présentées dans les rapports d'Adeline Hazan et d'Ahmed Ghayet (*Le Monde* du 2 avril), ont été adoptées, mercredi 2 avril, par le bureau national du Parti socialiste. En l'absence de Laurent Fabius, d'Henri Emmanuelli et de Michel Rocard, seuls Julien Dray et Jean-Luc Mélenchon, pour la Gauche socialiste, ont voté contre ces textes, qui après un ultime toilettage et quelques corrections, demandées notamment par Lionel Jospin, feront l'objet d'un dernier examen le 9 avril.

« Nous voulons rompre avec la politique actuelle, qui fait de tout étranger un suspect en puissance », a assuré M^{me} Hazan, qui a récusé tant l'immigration zéro que « l'ouverture totale de nos frontières à l'immigration ». La secrétaire nationale chargée des problèmes de société a défini trois axes : l'immigration familiale (retour à la situation antérieure à 1993), l'immigration économique, l'immigration étudiante (le contrôle des études étant confié à l'université). Partant du constat que 15 000 travailleurs étrangers entrent annuellement en France (dont 5 000 travailleurs permanents), le PS a opté pour « une immigration alternée ». « Il y a une adéquation à faire entre un certain besoin de main-d'œuvre et l'offre de main-d'œuvre qui doit être négociée avec les pays d'origine, a souligné M^{me} Hazan, tout en leur demandant certaines contre-

parties comme la reconnaissance de leurs ressortissants reconduits à la frontière. »

L'essentiel du débat a porté sur l'idée de quotas défendue par la Gauche socialiste. Martine Aubry et Jean-Pierre Sueur ont combattu ce système, qu'ils ont jugé discriminant en s'interrogeant sur les critères qui pourraient conduire à privilégier telle profession ou telle nationalité. François Hollande a estimé que les quotas n'étaient pas concevables dès l'instant où le PS avait choisi de « réguler » le flux migratoire et non d'augmenter l'immigration économique.

CONTEXTE

M. Jospin a insisté sur la nécessité de ne pas isoler l'immigration des problèmes de société comme le logement, l'éducation, l'emploi et la sécurité. A sa demande, M^{me} Hazan resituera l'immigration dans ce contexte général. Elle procédera à d'autres corrections sur le certificat d'hébergement, qui devra être octroyé par l'administration après avis du maire, la création d'un office unique d'immigration (et non d'un ministère), l'approche européenne de l'immigration.

De même, si l'objectif d'« intégration républicaine » a été confirmé, le concept de « contrat de suivi social » prévu pour chaque immigré devra être précisé. M. Jospin a souligné que les immigrés ont des droits, mais aussi des devoirs.

Michel Noblecourt

RESULTATS 1996 LAGARDERE

Très forte hausse des résultats

Le Conseil de Surveillance, réuni le 2 avril 1997, a examiné les comptes de l'exercice 1996 présentés par Jean-Luc LAGARDERE, gérant.

A périmètre et taux de change constants, le chiffre d'affaires consolidé est en hausse de 5,4 %. Pour leur part, les pôles Hautes Technologies et Communication-Médias croissent respectivement de 26 % et 3 % alors que le pôle Automobile et Transport diminue, comme prévu, de 36 %.

Résultat net en très forte hausse

Le bénéfice net part du groupe s'établit à 1 038 MF contre 630 MF (+ 64,8 %), en très forte progression par rapport à celui de 1995. Le groupe Lagardère atteint ainsi l'objectif de 1 milliard de francs qu'il s'était fixé, pour l'exercice 1996, depuis plusieurs années.

Résultat d'exploitation en forte augmentation

L'augmentation du résultat d'exploitation par rapport à l'exercice précédent est remarquable (+ 21,6 %). Elle s'analyse comme suit :

- le pôle Hautes Technologies voit son résultat d'exploitation plus que doubler (116 %) sous l'effet conjugué de la hausse du chiffre d'affaires et des marges des branches Défense et Espace et de la stabilité des activités de Télécommunications, malgré la concurrence très vive dans le domaine de la radiotéléphonie mobile.

- le pôle Communication-Médias affiche une progression de 11 %. Toutes les activités du pôle se sont bien comportées au cours de l'exercice dans une conjoncture inégale. Il convient de mentionner en particulier les bons résultats de la branche Presse aux Etats-Unis, de l'activité de librairie en France, de la distribution de presse et de l'affichage.

- le pôle Automobile et Transport a enregistré une forte baisse (88 %), attendue, compte tenu du développement de la concurrence sur le segment des monospaces et de la nécessaire transition entre la seconde et la troisième génération de la Renault Espace.

La diminution du résultat financier s'explique notamment par la baisse des taux de placement de la trésorerie du groupe et par des dotations aux provisions sur immobilisations financières.

Les charges exceptionnelles nettes s'établissent à 453 MF (258 MF en 1995). Elles comprennent, entre autres, des plus-values de cession d'actifs à hauteur de 106 MF (313 MF en 1995) et 257 MF de provisions pour restructurations.

Le tableau suivant présente les chiffres les plus significatifs du compte de résultat consolidé :

En millions de francs	1994	1995	1996
Chiffre d'affaires	53.018	52.579	56.401
Résultat d'exploitation	2.582	2.168	2.636
Résultat financier	(297)	(155)	(193)
Résultat courant	2.285	2.013	2.443
Résultat exceptionnel	(289)	(258)	(453)
Rémunérations prioritaires	(183)	(179)	(165)
Impôts sur les résultats	(558)	(338)	(244)
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition	(136)	(151)	(155)
Résultat net des sociétés intégrées	1.119	1.087	1.426
Contribution des sociétés mises en équivalence	(37)	(28)	4
Part des minoritaires	(467)	(429)	(392)
Résultat net part du groupe	615	630	1.038

Perspectives 1997

Pour l'exercice en cours, sous réserve que la conjoncture économique française et internationale ne subisse pas de modification significative, les résultats du groupe devraient progresser grâce, notamment, au carnet de commandes étoffé dont dispose le pôle Hautes Technologies, à l'accueil positif réservé par le marché au nouveau modèle de Renault Espace dont la commercialisation a débuté en novembre 1996 et à l'augmentation de la rentabilité prévue pour la branche Multimédia Grolier. Par ailleurs, la hausse du dollar et la diminution du coût du papier, observées depuis le début de l'exercice 1997, constituent des éléments favorables à l'amélioration des activités Communication-Médias.

CHIFFRE D'AFFAIRES

56,4 MdF

RESULTAT D'EXPLOITATION

2,6 MdF

RESULTAT NET

1,038 MdF

DIVIDENDE EN PROGRESSION

Sur proposition du gérant, il a été décidé de proposer à l'Assemblée Générale des actionnaires, convoquée pour le 30 mai 1997, la distribution d'un dividende de 3,70 francs par action (1,85 franc d'avoir fiscal).

OPTION DE PAIEMENT DU DIVIDENDE EN ACTIONS LAGARDERE

Il sera proposé à l'Assemblée Générale des actionnaires, le 30 mai prochain, une option de paiement du dividende en actions LAGARDERE.

Actionnaires de Lagardère

Centre d'Information des Actionnaires
121 avenue de Malakoff, 75116 Paris
Tél. 01 40 69 20 73

Minitel : 3615 code LAGARDERE

ECOFIL : 3615 COB

Internet : <http://www.lagardere.fr>

Bernard Cabaret devrait remplacer Claude Allègre à la présidence du BRGM

La gestion des actifs miniers de l'établissement public a généré une situation de conflit

Ancien conseiller de Lionel Jospin, Claude Allègre a été évincé de ses fonctions de président du Bureau de recherches géologiques et minières (BRGM).

La décision a été prise en conseil des ministres mercredi 2 avril. M. Allègre, qui avait été nommé en juin 1992, devrait être rem-

placé par Bernard Cabaret, actuel PDG de VIA-GTI. Jean-Pierre Hugon, directeur général, a été également limogé.

LE GOUVERNEMENT a décidé, mercredi 2 avril, de démettre Claude Allègre de la présidence du Bureau de recherches géologiques et minières (BRGM). Depuis plusieurs semaines, la bataille faisait rage entre le gouvernement et ce proche conseiller de Lionel Jospin, en poste depuis juin 1992. Le ministère de l'industrie lui a d'abord demandé de remettre sa démission. Après son refus, il a choisi la méthode brutale.

« Le gouvernement a entrepris de chasser tous les socialistes des entreprises publiques, assure Claude Allègre. Après le renvoi d'Alain Prestat [PDG de Thomson Multimedia], après les tentatives pour déstabiliser Louis Schweitzer [PDG de Renault], je suis, à mon tour, victime. On essaie de me faire porter le chapeau des erreurs commises au sein du BRGM, alors que j'ai tout fait pour le redresser. »

« Le BRGM entame une nouvelle étape, explique-t-on au ministère de l'industrie, en se défendant de toute chasse aux sorcières. La clarification entre les missions de service public et les activités concurren-

tielles, qui a été lancée à l'initiative de Claude Allègre, est en passe d'être achevée. Il faut maintenant un président qui soit un industriel. »

Pour remplacer M. Allègre, le ministre de l'industrie devrait nommer Bernard Cabaret à la présidence du BRGM. Auteur d'un récent rapport sur l'industrie automobile, M. Cabaret, X-mines, est PDG de VIA-GTI après avoir été responsable de l'activité eau à la Lyonnaise des eaux.

APRE BAGARRE

Le directeur général de l'établissement public, Jean-Pierre Hugon, lui aussi démissionné, devrait être remplacé par Yves Le Bars, actuel directeur du Cemagref (Centre national du machinisme agricole, du génie rural et des eaux et des forêts). Le décret de nomination de M. Le Bars, ingénieur du génie rural, des eaux et des forêts, ancien conseiller de Michel Rocard, était jusqu'à présent bloqué à l'Elysée, des ingénieurs du corps des mines s'offusquant que le directeur général du BRGM n'ap-

partienne pas à leur corporation.

Depuis plus d'un an, le BRGM fait l'objet d'une âpre bagarre interne et externe. La gestion des actifs miniers de l'établissement public est au cœur du conflit (*Le Monde* du 21 février). En 1993, sous l'impulsion de Gérard Longuet, ministre de l'industrie, le BRGM cherche un partenaire pour l'aider à exploiter ses mines (cuivre, or et kaolin en Afrique, or au Pérou). M. Hugon, est chargé des négociations. Un groupe australien, Normandy Poseidon, sixième producteur mondial d'or, est retenu en 1994.

Très vite, des ingénieurs du BRGM, l'ambassadeur de France au Pérou et les banques conseils soulignent l'existence d'un risque juridique sur les mines d'or de Yanacocha au Pérou, le plus bel actif minier du BRGM. Celui-ci s'est associé à deux partenaires, le péruvien Buenaventura et l'américain Newmont, pour l'exploiter. Les trois associés sont liés par un pacte d'actionnaire qui donne un droit de préemption aux autres associés en cas de vente ou de

changement de majorité. Pourtant, lorsque l'accord avec le groupe australien a été soumis, en septembre 1994, au ministère de l'industrie et au Trésor, aucune objection n'a été émise. A peine signée, l'alliance est attaquée par les partenaires péruviens du BRGM qui demandent à exercer leur droit de préemption. M. Allègre, qui a suivi de très loin cette affaire, ne se rend compte du danger qu'avec les assignations en justice. Il tente alors de redéfinir le partenariat pour clarifier la situation juridique. Il faudra plus de deux ans pour aboutir.

Entre-temps, la justice péruvienne a condamné, par deux fois, le BRGM à céder ses droits sur la mine d'or du Pérou pour le prix symbolique de 623 millions de francs. L'affaire est entre les mains de la Cour de cassation de Lima. Le partenaire australien du BRGM, surtout intéressé par cette mine d'or, demande des compensations dépassant le milliard de francs.

Martine Orange

Le Parti socialiste dénonce un « Etat-RPR plus que jamais en place »

Le président du BRGM est un proche de M. Jospin

LE PARTI SOCIALISTE a vivement réagi, mercredi 2 avril, à l'éviction de Claude Allègre, ami de Lionel Jospin, dont il a été conseiller au ministère de l'éducation nationale, de la présidence du Bureau de recherches géologiques et minières. « Claude Allègre est une personnalité scientifique reconnue au plan mondial », a souligné François Hollande, porte-parole du PS, dans une déclaration à la presse.

« Une personnalité scientifique reconnue au plan mondial », a souligné M. Hollande

M. Hollande voit dans ce limogage, « avant même l'expiration de son mandat », annoncé en conseil des ministres et visant un proche du premier secrétaire du Parti socialiste, « l'expression d'une chasse à l'égard de tous les responsables d'organismes publics, liés à la gauche ». Considéré comme le fondateur de

l'école française de géochimie, directeur de l'Institut de physique du globe de Paris de 1976 à 1986 et conseiller spécial entre 1988 et 1992 pour l'enseignement supérieur et la recherche de Lionel Jospin, alors ministre de l'éducation nationale, « Claude Allègre est une personnalité scientifique reconnue au plan mondial », a souligné M. Hollande. « Il avait jusqu'à présent géré le BRGM à la satisfaction de tous, et l'interruption de ses fonctions confirme une nouvelle fois que ce gouvernement poursuit avec méthode, méticulosité et acharnement l'occupation par les membres de son parti ou des autres partis de la majorité, de toutes les fonctions d'entreprises et de responsables d'administrations centrales », ajoute-t-il.

Pour le porte-parole du PS, « le départ de Claude Allègre de la présidence du conseil d'administration du BRGM, représente sans doute une nouvelle étape de ce processus que le premier ministre entend conduire à rythme accéléré jusqu'aux élections législatives de 1998 ». Mercredi 2 avril, Lionel Jospin, indique-t-on dans son entourage, a téléphoné à M. Allègre pour lui manifester sa sympathie.

Jacques Chirac critique le travail du gouvernement

AU TERME DE LA PRÉSENTATION du projet de loi portant diverses dispositions d'ordre économique et financier (DDOEF) par Jean Arthuis au conseil des ministres du mercredi 2 avril, le président de la République a engagé le gouvernement à légiférer à l'avenir « avec plus de méthode et de discernement ». Jacques Chirac a constaté que « sur les soixante-douze articles de ce texte, plus d'un tiers sont consacrés soit à la consolidation de textes réglementaires fragiles ou déjà annulés [par le Conseil d'Etat], soit à la modification de lois votées depuis moins de trois ans, et il a considéré que tout ceci n'était pas de bonne législation ». Pour le chef de l'Etat, « des dérives anciennes n'ont pas encore été redressées ».

Dix-neuf résistants

soutiennent Raymond Aubrac

S'ÉLEVANT CONTRE « les historiens ou prétendus tels » qui « s'attaquent à la mémoire des morts et à l'honneur des survivants », dix-neuf résistants, parmi lesquels Geneviève Anthonioz-De Gaulle, le général de Bénouville, le colonel Rol-Tanguy, Germaine Tillion et Pierre Sudreau, ont signé un appel dans *L'Événement du jeudi* à la suite de la publication de l'ouvrage de Gérard Chauvy Aubrac. *Lyon 1943*, qu'ils estiment « fortement inspiré » du testament de Klaus Barbie (lire nos articles dans « *Le Monde des Livres* », page VI). Ils déclarent refuser « cette stratégie du soupçon, de l'insinuation et de la rumeur ». Cette « tentative orchestrée visant à salir l'image de la Résistance », disent-ils, prouve que « l'ombre de Vichy plane sournoisement sur la France ».

DÉPÊCHES

■ VITROLLES : Bruno Mégret, époux et conseiller de Catherine Mégret (FN), maire de Vitrolles, a présenté, mercredi 2 avril, le plan de redressement des finances de la ville qu'il devrait soumettre au conseil municipal du 10 avril. Des mesures d'économie sont envisagées sur le fonctionnement des services, qui seront centralisés, la réduction des subventions et de la masse salariale. La diminution des indemnités des élus, par ailleurs privés de voitures de fonction, et une baisse de 0,1 % de la fiscalité sont annoncées. (Corresp. rég.)

■ DÉFENSE : *Le Triomphant*, le premier exemplaire d'une série de quatre sous-marins nucléaires lance-missiles stratégiques, est, selon l'état-major de la marine nationale, entré en service opérationnel, à une date qui n'a pas été précisée pour des raisons de sécurité. Déplaçant 14 000 tonnes en plongée - l'équivalent d'un croiseur porte-hélicoptères, c'est-à-dire le plus gros sous-marin jamais construit par la France -, *Le Triomphant* embarque seize missiles M. 45. Chacun de ces missiles emporte une demi-douzaine de têtes thermonucléaires TN-75, testées lors des ultimes expériences en 1995-1996 dans le Pacifique.

■ 1^{er} MAI : les unions régionales CGT, CFDT, UNSA, FSU, l'union départementale FO de Paris, le Groupe des dix, qui regroupe notamment les syndicats SUD, et les syndicats étudiants UNEF et l'UNEF-ID se sont mis d'accord, mercredi 2 avril, pour l'organisation d'un défilé commun le 1^{er} mai à Paris, pour la première fois depuis 1983 (*Le Monde* du 14 mars). Les huit organisations syndicales défilent « pour l'emploi, contre le chômage et l'exclusion, pour l'égalité des droits, la solidarité, contre le racisme et la xénophobie ». La CGT a proposé d'élargir au niveau national ce 1^{er} mai unitaire.

■ PÉTITION : une soixantaine d'intellectuels ont lancé, jeudi 3 avril, dans *Le Nouvel Observateur* (daté 3-9 avril), un « manifeste anticumul » des fonctions et mandats politiques, « pour en finir avec la confiscation de la République ». Cette pétition, lancée « dans la foulée » de la mobilisation contre le FN, à Strasbourg, le 29 mars, est signée notamment par Claude Allègre, Pierre Bergé, Régis Debray, Alain Finkielkraut, Alain Minc, Olivier Mongin, Sami Naïr et Pierre-André Taguieff.

■ HLM : le taux des prêts de réhabilitation est abaissé de 5,5 à 4,8 %. C'est ce qu'a annoncé Jean Arthuis, jeudi 3 avril. Le ministre de l'économie et des finances a aussi annoncé le déblocage en 1997 d'un milliard de francs d'aides publiques pour la réhabilitation de quinze mille logements sociaux.



Chacok



Catimini

LES BOUTIQUES DES TROIS QUARTIERS

Mode Plaisir.

MODE : Canotier • Catimini • Chacok • Dorothee Bis • Escorpion • Espace Yves Saint Laurent Hommes • Gentleman Givenchy • Gris Perle • Jo & Camille • Kenzo • Madelios • Marlboro Classics • Oliver Grant • Régina Rubens • Robert Mager • Rodier Femmes • Rodier Hommes • Ronald Fera • Stéphane Kélian • Tehen • Théorème • Vogue Optique • Weill Paris • **BEAUTE :** Alexandre de Paris • Silver Moon • The Body Shop • **BIJOUX :** Agatha • Burma • **CADEAUX :** J'ai Descendu Dans Mon Jardin • L'Homme Moderne

• Nature & Découvertes • **LA MAISON :** Bath Bazaar • Kitchen Bazaar •



Silver Moon - Agatha

LES TROIS QUARTIERS

23, bd de La Madeleine. Paris. Tél : 01 42 97 80 12
Ouverts du lundi au samedi de 10h à 19h.
Métro : Madeleine. Parking : Madeleine.



JUSTICE De 1982 à 1988, un véritable « cabinet noir » a fonctionné à la présidence de la République, espionnant, sous la responsabilité directe de François Mitterrand, de

nombreuses personnalités (avocats, journalistes, hommes politiques, etc.). ● **L'INVENTAIRE** des documents saisis par le juge Valat, chargé de l'instruction de l'affaire des

écoutes pratiquées par la cellule antiterroriste de l'Élysée, et entreposés dans un box de garage par l'ancien chef de cette cellule, Christian Prouteau, montre à quel point le pré-

sident de la République fut impliqué dans le travail de cette officine politique. ● **PARDI LES DOCUMENTS** saisis, figurent des notes montrant que Christian Prouteau a tenté d'entra-

ver le cours de la justice dans l'affaire des Irlandais de Vincennes. M. Prouteau devait être entendu, jeudi 3 avril, par le juge Jean-Paul Valat (lire aussi notre éditorial page 16).

François Mitterrand directement impliqué dans l'affaire des écoutes

Saisies par le juge Valat, une partie des archives de Christian Prouteau, l'ex-patron de la cellule antiterroriste, montre que l'ancien chef de l'Etat était le véritable donneur d'ordres des écoutes téléphoniques pratiquées par les gendarmes de l'Élysée

CE SONT des pages d'histoire. Certaines sont chargées de mystère, d'autres emplies de détails inutiles. Les comptes rendus d'écoutes téléphoniques y succèdent aux extraits d'archives, les demandes de faveurs aux secrets d'Etat. Découverts le 19 février par les policiers de la direction de la surveillance du territoire (DST), dans un box de garage à Plaisir (Yvelines), les documents entreposés, durant des années, par l'ancien chef de la cellule antiterroriste de l'Élysée, Christian Prouteau, racontent, à leur manière, l'envers du décor du premier septennat de François Mitterrand : la dérive policière d'un régime, saisi d'un vertige de l'espionnage qui tourna à l'obsession.

Au terme de l'inventaire des cinq cantines et des deux cartons saisis par le juge d'instruction parisien Jean-Paul Valat, chargé de l'enquête sur les écoutes de la fameuse cellule, les preuves des exactions de ce « cabinet noir », institué dans les locaux mêmes de la présidence de la République, de 1982 à 1988, sont désormais aussi abondantes qu'incontestables. Dans son édition du 3 avril, l'hebdomadaire *L'Express* en livre certaines, citant des passages des documents saisis. *Le Monde* publie des éléments supplémentaires, également extraits de ces archives. A leur lecture, l'implication personnelle, à la tête de cette véritable police politique, de l'ancien

chef de l'Etat, décédé le 8 janvier 1996, est également avérée. La « production » des hommes de M. Prouteau était principalement destinée à François Mitterrand lui-même. Nombre de notes rédigées par l'ancien gendarme et aujourd'hui versées au dossier judiciaire en portent la trace manuscrite, sous la forme d'un laconique visa présidentiel : « Vu ».

ASSENTIMENT PRÉSIDENTIEL

Rédigée sur papier à en-tête de la présidence de la République, une note adressée par M. Prouteau au chef de l'Etat, le 6 novembre 1985, atteste ainsi de la volonté du chef de la cellule d'« avoir vis-à-vis de certains ministères une autonomie de fonctionnement », et notamment de s'affranchir des réticences exprimées par Matignon. Ce document, dont nous publions l'essentiel (lire ci-dessous), dévoile qu'à cette époque Louis Schweitzer, directeur du cabinet du premier ministre Laurent Fabius, s'opposait « systématiquement » aux demandes d'écoutes émises par la cellule, cependant que, dans la perspective d'une cohabitation, le directeur du cabinet de François Mitterrand, Gilles Ménage, avait proposé au chef de l'Etat « de nouvelles mesures » consistant à « rendre un service particulier de l'Élysée systématiquement destinataire des productions d'écoutes ».

Huit ans plus tard, le 16 mars 1993, à deux semaines de la se-

conde cohabitation, c'est à Pierre Bérégovoy, encore premier ministre, qu'écrivait Christian Prouteau. « A aucun moment, ni moi ni mes hommes n'avons procédé à des investigations qui ne nous aient pas été demandées », affirmait-il dans ce texte qui, bien sûr, n'a jamais été rendu public, ni surtout transmis à la justice. Mais M. Prouteau en avait conservé une copie dans ses cartons, agrafée à une carte de visite mentionnant : « Le président en aura un exemplaire dès ce soir ! » La suite de la lettre est plus précise encore : « Lorsque nous les [les investigations] proposons, elles n'étaient engagées que lorsqu'elles avaient reçu l'assentiment d'un certain nombre de proches du chef de l'Etat. Ces mêmes personnes ont été tenues parfaitement informées du travail effectué. »

Venant à l'appui d'une déclaration prononcée par le même M. Prouteau, le 7 février 1994, devant le juge Valat - « Quand nous avons besoin de faire poser une écoute, nous nous adressons à Gilles Ménage » -, mais jamais réitérée par la suite, ces affirmations écrites fragilisent nettement la défense de l'ancien directeur du cabinet de François Mitterrand, Gilles Ménage, qui a toujours nié avoir exercé une tutelle hiérarchique sur les hommes de la cellule. Toutefois l'examen des documents montre l'existence d'un fil direct entre le chef de l'Etat et Christian Prouteau

- qu'il avait nommé préfet en 1985. Ainsi figurent, parmi les documents saisis, une série de classeurs cartonnés baptisés « Registre 2 PR », à l'évidence destinés à accueillir le double des notes adressées par la cellule au président de la République (le « PR »).

L'enquête du juge Valat a depuis longtemps établi que feu l'écri-

complémentaire des personnes avec lesquelles il [Jean-Edern Hallier] est entré en contact » et proposait à François Mitterrand de « cocher les noms » qui l'« intéressaient », rapporte *L'Express*. Le 2 mars 1984, la cellule ayant appris, « par les moyens techniques dont [elle dispose] », que l'écrivain devait être « l'un des invités surprise » d'une

hommes du président pratiquaient sans doute la surveillance physique et la filature. Un compte rendu du 5 juillet 1983 évoque ainsi « une réunion de travail » qualifiée de « très amicale », organisée chez l'avocat Antoine Comte, qui fut suivie d'un dîner « auquel participaient, selon l'auteur de la note, les épouses des magistrats qui se sont occupés de l'affaire ». « Les avocats sont très pessimistes et ne croient pas qu'une enquête parlementaire sera diligentée », notait-on, comme souligné.

Couvrant à la façon d'une véritable officine politique, la cellule du préfet Prouteau établissait en outre des synthèses sur des élus ou des partis politiques. Datée du 27 juin 1983, l'une de ces notes, intitulée « un Rastignac de province », brosse le portrait d'« un jeune loup » nommé Philippe de Villiers, qui « comptera dans la vie politique prochaine du pays ». Une autre, datée du 18 novembre 1983, évoque les relations de Roland Dumas, alors député (PS) de Dordogne et proche de François Mitterrand, avec d'anciens membres des Groupes d'action révolutionnaire internationalistes (GARI), mouvement antifranquiste dont l'un des membres, indique la note, avait été interpellé dans le Nord à la suite d'une rixe. Plus ancienne, une fiche du 26 novembre 1982 annonçait, sur la base des informations d'une source interne au Parti communiste baptisée « Ecuyer », la possible nomination d'André Lajoinie au poste de secrétaire général...

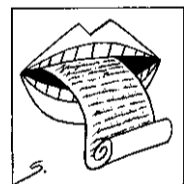
LE CAS DE CARLOS

Les cartons de M. Prouteau recelaient encore des comptes rendus consacrés à l'avocat Jacques Vergès ou au terroriste Carlos, à propos duquel l'ancien gendarme écrivait, le 11 janvier 1983, qu'« il était important, dès qu'il aurait été repéré, de faire le nécessaire pour qu'il ne puisse plus nuire », rapporte *L'Express*. D'autres types d'actions étaient envisagées dans une note dactylographiée d'environ 25 feuillets, sans titre ni signature, dont le sommaire comporte les chapitres suivants : « La protection du dirigeant et de sa famille » ; « sécurité des meetings et des réunions politiques » ; « la contre-campagne » ; « écoutes et contre-écoutes » ; « structure, personnel, tarifs »... - une sorte de catalogue de la cellule, vantant ses compétences dans des domaines divers...

Hervé Gattegno

« Note à l'attention de Monsieur le président de la République »

NOUS PUBLIONS l'essentiel de la note N° 165/2 du 6 novembre 1985, à en-tête « Présidence de la République, le Conseiller technique », établie « à l'attention de Monsieur le président de la République », par Christian Prouteau.



VERBATIM

« Le problème de votre sécurité, au sens large, après les élections de mars 1986, me conduit, pour être le plus efficace possible, à envisager les conditions les plus dures pour être certain de pouvoir assurer ma mission au mieux. Il apparaît alors indispensable d'avoir vis-à-vis de certains ministères une autonomie de fonctionnement. Il s'agit en fait pour moi de vous garantir une discrétion totale de vos déplacements (surtout dans le cadre de ce qu'il est convenu d'appeler « le privé ») et de vos entretiens (téléphoniques ou autres). (...) Concernant vos déplacements sur Paris et les problèmes d'ordre public qui pourraient être utilisés par le ministère de l'intérieur comme un moyen de pression politique, le poste de préfet de police est un poste stratégique important. » En conséquence, Christian Prouteau

propose de maintenir à son poste le préfet Guy Fougier, dont « le soutien [lui] paraît acquis ».

La note évoque diverses mesures techniques et financières et aborde ensuite la question des écoutes téléphoniques :

« Enfin, se pose à nouveau le problème des écoutes, tel que M. Ménage vous l'a exposé. Il peut se résumer en deux difficultés : les réticences du cabinet du premier ministre en matière de « constructions » [en jargon policier, expression employée pour désigner la pose d'une écoute téléphonique] et la non-application de nouvelles mesures que M. Ménage vous a proposées.

« Les « lignes » que nous possédons par l'intermédiaire du cabinet réservé du ministre de la défense n'ont pas leur contenu diffusé. Cette procédure qui, à l'expérience, a fait la preuve de son intérêt et de sa discrétion, nous permettant de vous tenir informé des problèmes sensibles, rencontre actuellement quelques difficultés en la personne de M. Schweitzer. La technique utilisée par le cabinet du premier ministre est simple : elle consiste à nous refuser systématiquement toute nouvelle « construction » et à ne pas nous accorder des demandes de renouvelle-

ment. Ainsi, en moins de deux mois, nous sommes passés de l'exploitation de vingt lignes à onze lignes, réduisant d'autant les moyens de nous renseigner.

« De la même manière, la proposition que vous a faite M. Ménage, à partir d'un usage existant dans d'autres septennats, consistant à rendre un service particulier de l'Élysée systématiquement destinataire des productions d'écoutes, n'est toujours pas appliquée, bien qu'ayant obtenu votre accord pour la mise en place. Toujours dans l'hypothèse d'une situation difficile après les élections de mars 1986, il est évident que cette procédure ne présente que des avantages dans la mesure où sa suppression obligerait le premier ministre à rompre ouvertement une règle établie. Le colonel Charroy, qui dirige le centre d'écoutes et qui vous est acquis, est actuellement déstabilisé, car il avait été prévenu de la mise en place de ce circuit. Ce que nous pouvons obtenir du premier ministre actuel sera a fortiori encore plus difficile à obtenir dans d'autres circonstances et nous perdrons également vis-à-vis du colonel Charroy une crédibilité qui nous est indispensable pour l'avenir. »

Nouvelles preuves de l'existence d'un système d'espionnage organisé

« **ON A TENTÉ** de faire paraître des documents comme provenant d'un service officiel, expliquait Christian Prouteau, le 16 mars 1993, dans une note adressée au premier ministre, Pierre Bérégovoy. Ces documents étant incontestablement des faux, l'Etat devrait porter plainte pour « faux et usage de faux ». C'est, je pense, pour nous, le seul moyen que soit affirmé qu'aucun membre de notre équipe n'a failli à sa mission. » Deux semaines après la révélation - par *Libération* - de l'affaire des écoutes de la cellule élyséenne, le préfet Prouteau fixait ainsi ce qui devait devenir la ligne officielle du gouvernement socialiste, à deux semaines des élections législatives qui devaient ramener la droite au pouvoir. M. Bérégovoy ne déposa pas de plainte mais déclara publiquement qu'il y avait eu « volonté de travestir la réalité » et que « la question [était] de savoir par qui, comment et pour quelle raison les documents [avaient] été falsifiés » (*Le Monde* du 10 mars 1993).

Quatre ans plus tard, l'enquête du juge Jean-Paul Valat - saisi à la suite de la plainte déposée par *Le Monde* et par Edwy Plenel -, a mis au jour de nombreuses preuves de

l'existence d'un véritable espionnage organisé, grâce aux écoutes téléphoniques effectuées par le Groupement interministériel de contrôle (GIC). L'enquête administrative de la Commission nationale de contrôle des interceptions de sécurité (CBCIS) a abouti à la mise en cause des « dysfonctionnements » internes à l'ancienne cellule antiterroriste de l'Élysée, dont les anciens membres ont été mis en examen pour « atteinte à l'intimité de la vie privée » (lire ci-contre). Dans un arrêt du 30 septembre 1996, la chambre d'accusation de la cour d'appel de Paris - confirmé le 4 mars 1997 par la Cour de cassation - a, depuis, dénoncé « l'institutionnalisation du système » et « l'ampleur des écoutes » (*Le Monde* du 2 octobre 1996).

La découverte des archives de Christian Prouteau est venue apporter de nouvelles preuves de l'existence de ce « système » et de l'implication des membres de la cellule. Outre la note adressée à François Mitterrand le 6 novembre 1985 (lire ci-dessus), le juge a saisi de nouvelles transcriptions d'écoutes, dont la forme est exactement similaire à celles déjà ver-

sées au dossier d'instruction. Les cartons contenaient aussi plusieurs demandes de « renouvellement » d'écoutes, signées par Christian Prouteau lui-même ou par l'un des membres de la cellule, Jean-Louis Esquivié. Ces demandes concernent des personnes dont les noms figurent sur le fichier informatique attribué à la cellule - baptisé « Hermès » -, dont le juge Valat avait obtenu une copie grâce aux disquettes que lui avait livrées, le 14 février 1995, une mystérieuse femme, jamais identifiée (*Le Monde* daté 19-20 février 1995).

Plus édifiantes encore, certaines

des annotations portées par la secrétaire de Christian Prouteau dans ses agendas comportent des séries de numéros de téléphone « à identifier ». Pourquoi ces numéros plutôt que d'autres ? A la même date, l'examen des fichiers de la cellule montre que ces numéros avaient été appelés par certaines des personnes déjà écoutées. Les hommes de M. Prouteau voulaient donc identifier les personnes en relation avec celles qu'ils espionnaient afin d'élargir, au besoin, leurs surveillances. Une autre coïncidence valide le contenu des disquettes informatiques

versées au dossier du juge : à la date du 22 janvier 1986, la secrétaire de M. Prouteau a inscrit, de sa main, dans l'un des agendas retrouvés, les noms et adresses du journaliste Christian de Bongain, alias Xavier Raufer, suivis de la mention « trafic d'armes avec l'extrême droite » ; or cette courte notice se retrouve, au mot près, dans le fichier « Hermès », pour justifier la demande d'écoute portant sur ledit journaliste.

DEUXIÈME SOURCE

Egalement signalée par la secrétaire du chef de la cellule, prénommée Patricia, dans un agenda, l'existence d'un télégramme adressé, le 12 mars 1986, à Pierre Joxe, alors ministre de l'intérieur. L'expéditeur en était Bernard Jégat, l'informateur secret de la cellule dans l'affaire des Irlandais de Vincennes, curieusement désigné par la secrétaire sous le nom de code de « Laon », c'est-à-dire sous le même nom de code que celui adopté par la cellule pour les demandes d'écoutes de son domicile. Mieux encore : l'extrait de ce télégramme noté par la secrétaire dans l'agenda est exactement similaire au contenu d'une écoute télé-

Douze personnes mises en examen

Chargé depuis 1993 de l'instruction de l'affaire des écoutes effectuées par la cellule antiterroriste de l'Élysée, le juge parisien Jean-Paul Valat a déjà mis en examen douze personnes : l'ancien chef de la cellule, Christian Prouteau, ainsi que sa secrétaire ; Gilles Ménage, ancien directeur du cabinet de François Mitterrand ; Michel Delebarre et Louis Schweitzer, respectivement anciens directeurs du cabinet des premiers ministres Pierre Mauroy et Laurent Fabius ; trois anciens gendarmes : Jean-Louis Esquivié, aujourd'hui commandant des écoles de gendarmerie, Pierre-Yves Guézou - qui s'est suicidé le 13 décembre 1994 - et Paul Barril, reconverti dans la sécurité privée ; quatre policiers : Pierre-Yves Gilleron, Jean Orluc, Michel Tissier et Dominique Mangin, ce dernier travaillant actuellement au service de la sécurité du premier ministre Alain Juppé.

De nouveaux documents relancent l'affaire des Irlandais de Vincennes

Ils établissent que Christian Prouteau a cherché à dissimuler la vérité à la justice



La cellule de l'Elysée

● **18 août 1982.** François Mitterrand annonce la création d'une « mission de coordination, d'information et d'action contre le terrorisme », placée sous sa responsabilité. Ce groupe, bientôt surnommé la « cellule », est dirigé par le commandant Christian Prouteau, chef du GIGN. Le capitaine Paul Barril assure le commandement par intérim du GIGN.

● **28 août 1982.** La présidence de la République annonce des « arrestations importantes dans les milieux du terrorisme international ». Trois Irlandais ont été arrêtés à Vincennes par le GIGN. Cinq cents grammes de plastique, deux détonateurs, trois pistolets ont été saisis.

● **1^{er} février 1983.** Selon *Le Monde*, les Irlandais ne seraient pas des « superterroristes » et certaines preuves matérielles auraient été « fabriquées ».

● **17 septembre 1987.** Peu de temps après l'inculpation de M. Prouteau dans l'affaire de Vincennes, M. Mitterrand déclare : « Les Français apprendront à respecter et à aimer le colonel

Prouteau, qui est pour moi le prototype de ce que notre armée peut produire. Je l'estime désintéressé et je fais confiance à son courage et à son sens de la vérité. »

● **23 décembre 1987.** Trois hommes qui s'apprêtaient à poser une écoute sur la ligne téléphonique d'un huissier du Conseil supérieur de la magistrature (CSM) sont interpellés. Cet huissier était soupçonné d'avoir intercepté des notes sur de hauts magistrats rédigées à l'intention de M. Mitterrand. Parmi les hommes interpellés figurent deux anciens gendarmes proches de M. Prouteau. L'hypothèse de la responsabilité de la « cellule » sera évoquée lors du procès.

● **24 septembre 1991.** M. Prouteau, qui a quitté la présidence en 1988, est condamné à quinze mois de prison avec sursis pour complicité de subornation de témoins dans l'affaire de Vincennes. Il sera relaxé en appel, en 1992.

● **4 mars 1993.** Libération révèle le contenu de seize relevés d'écoutes pratiquées, entre décembre 1985 et février 1986, sur la ligne téléphonique privée de notre collaborateur Edwy Plenel.

PRÈS de quinze ans après l'arrestation des Irlandais de Vincennes, les malles de Christian Prouteau, découvertes dans un garage de Plaisir (Yvelines), viennent apporter de nouveaux éléments sur le montage réalisé, en 1982, par la cellule antiterroriste de l'Elysée. Parmi les documents entassés dans le box par l'ancien chef de la cellule figure une boîte d'archives de Vincennes ». Les notes contenues dans cette boîte viennent attester que, pendant des années, les hommes de Christian Prouteau ont tenté d'empêcher la justice de connaître la vérité.

Datée du 21 juin 1983, soit un an après l'arrestation de ceux que l'on présentait alors comme de dangereux terroristes, la première note évoque la perquisition au domicile des Irlandais, qui avait permis de découvrir des armes et les explosifs... apportés sur place par le capitaine Paul Barril. « Dans le contexte hystérico-vengeur du feuilleton des Irlandais de Vincennes, il est à noter que les gendarmes ont été dessaisis du dossier avant la fin de la garde à vue, souligne l'auteur de la note, « JL », qui est Jean-Louis Esquivié. Il faut prendre en compte la précipitation maladroite, voire malhonnête, d'une telle décision et la rapidité avec laquelle le directeur d'enquête gendarme a dû boucler sa procédure, ce qui a amené par la suite des ajustements sur lesquels il a bien fallu que tout le monde se mette d'accord et qui, finalement, ont provoqué le scandale que l'on sait. »

Les boîtes découvertes à Plaisir contiennent également une note datée du 10 février 1986 sur la sortie du livre de Gilbert Le Cavalier et Yvan Stevanovitch *Affaires très spéciales* (Plon), dont les bonnes feuilles étaient parues dans *Paris-Match*, accompagnées de transcriptions d'écoutes visant un journaliste de l'hebdomadaire. Mais

surtout, elles recèlent des documents concernant l'un des hommes-clés de l'affaire des Irlandais, Bernard Jégat. C'est lui qui était allé voir Paul Barril, en 1982, pour lui dire ses soupçons sur les activités d'un de ses amis, l'Irlandais Michael Plunkett. C'est lui, et lui seul, qui était l'informateur du capitaine, qui clamait pourtant haut et fort avoir obtenu, avant l'opération de Vincennes, des renseignements « recoupés » de « plusieurs sources ». C'est lui qui avait, le 24 août 1982, remis à Paul Barril les armes et les explosifs découverts ensuite dans l'appartement de Vincennes. C'est lui, enfin, qui contribuera à révéler l'affaire : épuisé par des années de mensonges, Bernard Jégat avait longuement raconté, le 17 janvier 1985, à deux policiers de la DST les mensonges et les manipulations de ce qui était devenu une affaire d'Etat.

ÉGARDS ENVERS L'INFORMATEUR

Le chef de la cellule, Christian Prouteau, a toujours affirmé être étranger à toute cette affaire. A lire les notes entassées dans le garage de Plaisir, il semblait pourtant extrêmement préoccupé, dans ces années-là, par le sort de Bernard Jégat. Pendant l'année 1984, le chef de la cellule multiplie en effet les gestes de bonne volonté à l'égard cet informateur qui peut, s'il parle, devenir dangereux : une note du mois de juillet suggère d'accorder une promotion à sa compagne, qui travaille à la SFP ; une autre estime qu'il est « urgent » de lui trouver un nouveau domicile ; une troisième précise qu'il serait bon de lui accorder un port d'armes. La cellule ne cache pas qu'elle souhaite entraver le cours de la justice. « Il faut éviter que Jégat ne se présente d'initiative devant le juge Verleene [le juge d'instruction de l'affaire des Irlandais] afin de prouver son

bon droit », conclut l'une des notes publiées par *L'Express*.

Malgré les déclarations de Bernard Jégat à la DST, la justice, dans l'affaire des Irlandais, a, il est vrai, montré bien peu d'empressement. Le capitaine Barril est totalement épargné par l'instruction : seuls le chef de la cellule, Christian Prouteau, le lieutenant-colonel ayant fait, de bonne foi, les premières constatations, Jean-Michel Beau, et son adjoint, le major José Windels, sont, en janvier 1991, renvoyés devant le tribunal correctionnel pour une qualification mineure : subornation de témoins et complicité. Bernard Jégat comparait, lui, pour détention d'armes et d'explosifs.

Lors de ce procès, où M. Jégat déchire sa carte d'identité en proclamant qu'il « a honte d'être français », Paul Barril est entendu comme simple témoin. « Moi, le problème de la perquisition, c'est quelque chose qui ne me concerne pas », se contente-t-il de dire. Le parquet semble d'un tout autre avis. « Il est établi que Jégat a été le détenteur des armes et que le capitaine Barril a transporté ces armes, note Marc Domingo. Y-a-t-il eu un montage fait par le capitaine Paul Barril ? A 95 %, je pense que oui. » Le reproche reste cependant moral puisque Paul Barril n'est pas poursuivi. Finalement, la seule condamnation du capitaine sera indirecte : dans le cadre d'un procès en diffamation intenté par Paul Barril au *Monde*, la cour d'appel de Paris reconnaît en 1993 - fait rarissime - que *Le Monde*, dans cette affaire, a apporté la preuve de la « vérité de l'imputation diffamatoire » grâce à des documents et des témoignages constituant « des sources diversifiées d'informations complémentaires amplement concordantes et fiables ».

Le 24 septembre 1991, Christian Prouteau, Jean-Michel Beau et

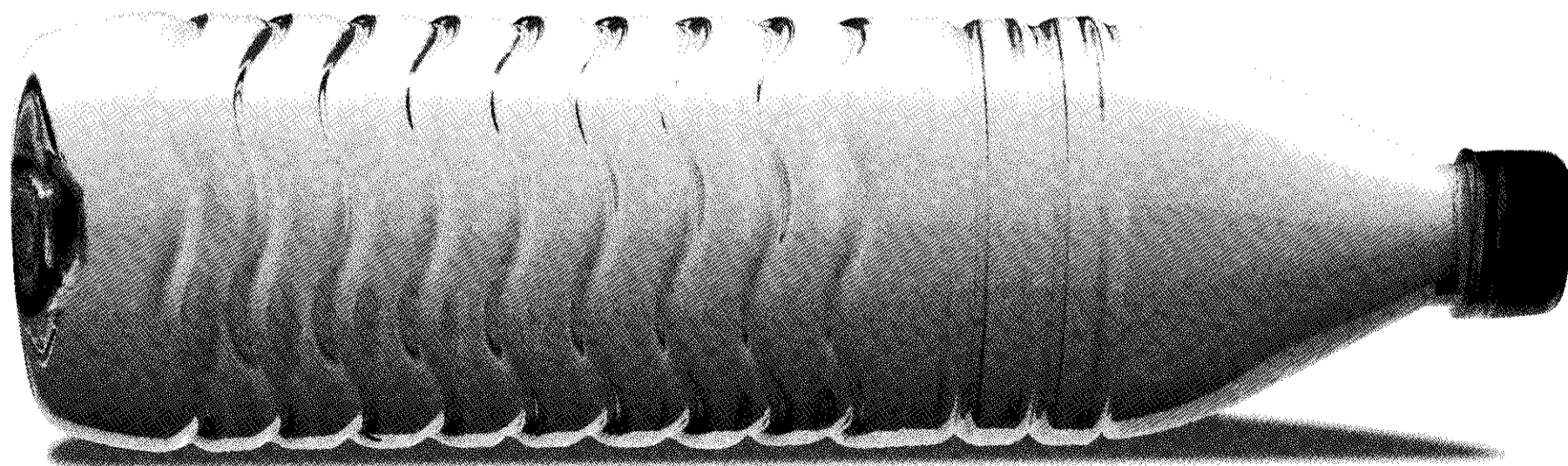
Bernard Jégat sont condamnés à quinze mois de prison avec sursis. « Il résulte de l'information et des débats que, contrairement à ce qu'il prétend, Christian Prouteau a été personnellement impliqué dans la préparation et l'exécution de l'opération », note le tribunal. (...) Ces circonstances sont incontestablement de nature à démontrer que M. Prouteau pouvait avoir un intérêt à ce que les irrégularités de la procédure ne soient pas révélées. » Quelques mois plus tard, la cour d'appel de Paris relaxe le chef de la cellule. Les déclarations de M. Beau « sont insuffisantes pour constituer la preuve de l'implication de M. Prouteau dans le processus ayant abouti à la subornation de témoins », note la cour.

« PREUVE DÉFINITIVE ET TOTALE »

Aujourd'hui, Jean-Michel Beau, qui n'a cessé de se battre pour la vérité dans cette affaire et qui fut le seul à payer pour un montage qui n'était pas le sien, reprend espoir. Il espère que les documents découverts à Plaisir permettront de rouvrir le dossier de subornation de témoins et d'obtenir la mise en examen de Paul Barril pour faux témoignage. « Ces notes constituent la preuve définitive et totale que le préfet Prouteau n'a fait que mentir au cours du procès de première instance », nous a-t-il déclaré. Une seule procédure est encore en cours : le 3 août 1992, l'avocat des trois Irlandais, M^e Antoine Comte, a porté plainte avec constitution de partie civile pour attentat à la liberté et faux en écriture publique. Le dossier a été confié à un juge d'instruction de Versailles, Yves Madré. Quatre ans et demi après, il n'a encore procédé à aucune mise en examen mais détient désormais de nouveaux éléments.

Anne Chemin

On peut choisir de garder la ligne...



SOLIDARITÉ Depuis la mise en œuvre de la décentralisation, les collectivités locales développent leurs relations internationales. ● CETTE ACTION a plusieurs facettes. D'une

part, elles mènent une action économique extérieure, destinée à soutenir les exportations des PMI et PME locales. D'autre part, ces collectivités pratiquent la coopération décen-

tralisée, au sens premier du terme, c'est-à-dire à vocation de solidarité, à tonalité économique, technique, culturelle ou administrative, en direction des pays pauvres. Celle-ci

s'accompagne d'une coopération au sens large, avec des régions ou des pays développés. ● LE DÉPARTEMENT DES CÔTES-D'ARMOR mène, depuis plusieurs années, une coopé-

ration suivie avec la région d'Agadez, au Niger. ● LES ZONES FRONTALIÈRES, pour leur part, se sont lancées dans une coopération transfrontalière.

Les collectivités locales développent leur coopération avec les pays pauvres

De nombreuses villes, la moitié des départements, la plupart des régions, apportent depuis plusieurs années une aide ponctuelle au tiers-monde ou à l'ancien bloc de l'Est. Cette action permet de rapprocher les populations, mais procure aussi un bénéfice d'image pour les élus

AGADEZ (Niger)
de notre envoyée spéciale
L'ambulance des Côtes-d'Armor est rangée derrière le dispensaire, à quelques dizaines de kilomètres

REPORTAGE
Un puits, un jardin potager en plein désert : voilà une réalisation palpable

d'Agadez, au nord du Niger. Privée de roues, elle repose sur quatre pierres et sert à entreposer des oignons. Autour, à l'infini, le désert du pays des Touaregs. Stoïque, en costume-cravate sous le soleil, le député et président du conseil général des Côtes d'Armor, Charles Josselin (PS), esquisse un sourire un brin dépité : pour une fois qu'il voyait fleurir les armes de son département dans cette région avec laquelle les Bretons coopèrent depuis dix ans...

L'action des « amis des Côtes-d'Armor » commence à être bien connue et la délégation est chaleureusement accueillie. Quant aux quatre ambulances, retapées et convoyées par des jeunes d'une entreprise d'insertion bretonne, elles ont effectivement roulé quelques années. Des Nigériens avaient été formés à leur entretien. L'opération se voulait exemplaire. Mais les pièces de rechange sont venues à manquer, les moyens pour les remplacer aussi...

Comme d'autres collectivités lo-

cales, les Côtes-d'Armor ont décidé en 1985 d'arrêter le saupoudrage de subventions aux associations travaillant avec les pays en développement. En Bretagne, où elles sont légion, les demandes sont incessantes. Le département a choisi de concentrer son aide sur quatre secteurs du Niger, de Tunisie, de Pologne et du Vietnam, pour un budget annuel de 1,7 million de francs, voyages non compris. « Nous sommes présents là où les autres ne vont pas. C'est un choix », explique Charles Josselin.

Les Bretons, par exemple, sont à Ingall, à quelque 600 kilomètres au nord de Niamey. Les villageoises les attendent, assises en rangs serrés. « Avant, raconte l'une d'elles, c'était tout un problème pour déboursier 25 francs CFA », soit 25 centimes français. Grâce aux financements des Côtes-d'Armor, des petits prêts (en général de 200 francs sur quatre mois) sont désormais consentis à des groupes solidaires. Les intérêts en sont bloqués pour constituer un capital au bout de quelques années.

Certains groupes ont acheté deux moutons, une chèvre, des colorants pour teindre les palmes avant de les revendre (elles servent à l'habitat nomade) ou de quoi pratiquer tout autre petit commerce.

M. Josselin apprécie. Les femmes d'Ingall en profitent pour demander un moulin, qui leur éviterait de passer des heures à piler le mil. « Combien cela coûterait ? », interroge le député, apparemment bien disposé. Sa voisine, Michelle Pasteur-Curial, manifeste moins d'en-

thousiasme. La requête mérite d'être discutée avec les villageoises : ce moulin, qui s'en occuperait, qui l'entretiendrait ? M^{me} Pasteur est la déléguée régionale de l'Association française des volontaires du progrès, largement financée par le ministère de la coopération. Les volontaires du progrès, français et nigériens, sont le relais sur place des Côtes-d'Armor et de quelques rares autres collectivités locales. Ce sont eux qui animent les projets et forment les populations. La vision du

micro-développement de ces hommes et femmes de terrain ne correspond pas forcément à celle des élus, friands d'images concrètes à rapporter à leurs administrés.

Un puits, un jardin potager en plein désert : voilà une réalisation palpable. A Tiguida N'Tagaït, après une longue période de sécheresse, fatale pour les troupeaux, les volontaires du progrès ont incité les populations nomades à se transformer en agriculteurs organisés en coopérative. Ailleurs, une fois le cheptel reconstitué, les Touaregs ont repris la piste, laissant les jardins à l'abandon.

Serrant les mains comme un conseiller général en campagne, Claudy Lebreton (PS), vice-président des Côtes-d'Armor, a un mot aimable pour chacun. Bruno Joncour (UDF-PR) confirme que l'opposition continuera à soutenir sans faille le travail de l'exécutif départemental. Pierrick Hamon, chargé des relations internationales au conseil général, s'en va plaidant pour les bienfaits de ce genre de coopération, au bénéfice d'une amorce de démocratie locale.

M. Josselin est aussi le responsable de la coopération décentralisée au sein de l'Association des présidents de conseils généraux. Ingénu ou foncièrement optimiste, il lance : « Que les populations apprennent à se connaître est un bon moyen de lutter contre les idées du Front national, non ? »

L'Afrique et l'Europe centrale, principales bénéficiaires

AU LENDEMAIN de la deuxième guerre mondiale, les jumelages avec des communes allemandes avaient lancé le mouvement. Des actions humanitaires pour l'Afrique ou l'Arménie, puis de coopération décentralisée avec l'Europe centrale ou le Vietnam ont suivi. Avec le mouvement de décentralisation, à partir de 1982, les collectivités locales ont accéléré leur apprentissage des relations internationales. Les occupants successifs du Quai d'Orsay ont parfois eu du mal à accepter ces initiatives foisonnantes. En 1997, cependant, les ministères de la coopération et des affaires étrangères devraient consacrer 60 millions de francs (un peu moins qu'en 1996) à accompagner les interventions des collectivités en direction des pays pauvres ou en difficulté. Avec les cofinancements, en particulier de l'Union européenne, l'ensemble des projets représentent un engagement de plus de 200 millions.

La loi du 6 février 1992 sur l'administration territoriale de la République a pris officiellement acte de cette nouvelle compétence. La création d'une commission nationale de la coopération décentra-

lisée, réunissant ministères et représentants des collectivités locales, a été décidée en octobre 1994. La commission a été installée officiellement en juillet 1996 par Hervé de Charette. Son secrétaire général est le délégué pour l'action extérieure des collectivités locales, le préfet Hubert Perrot. Huit groupes de travail thématiques ont été mis en place.

LA FIN DES ACCORDS TOUTS AZIMUTS

L'action extérieure des collectivités et la coopération décentralisée - transfrontalière ou lointaine, à vocation économique ou de solidarité - visent soit des pays européens, soit des Etats développés (Canada, Japon...), soit des Etats en voie de développement. En matière de coopération transfrontalière, le traité franco-espagnol de Bayonne du 10 mars 1995 et l'accord à quatre (France, Suisse, Allemagne et Luxembourg) de Karlsruhe du 23 janvier 1996 sont considérés comme exemplaires.

Très développée avec plusieurs Etats d'Afrique, des Caraïbes, du Pacifique et d'Asie du Sud-Est, la coopération décentralisée se renforce maintenant

avec des pays d'Europe centrale. Le Limousin entretient des relations régulières avec la ville polonaise de Gdansk. Les Pays de la Loire aident leurs PME à développer des relations avec celles de la région hongroise du lac Balaton. Hubert Perrot, dans un rapport publié en janvier, regrette, en revanche, que ces relations soient « quasiment inexistantes ou insuffisantes dans certaines parties du monde comme en Asie ou en Amérique latine ».

Plusieurs dizaines de villes sont impliquées dans les actions de solidarité. Presque toutes les régions ont noué des accords internationaux et la moitié des départements sont actifs, majoritairement en Afrique subsaharienne et en Europe centrale et orientale. Champion toutes catégories : le conseil général des Hauts-de-Seine appuie des programmes de coopération durable dans seize pays. Dans un contexte morose et pas forcément ouvert sur l'extérieur, l'heure n'est plus aux accords tous azimuts. Mais les collectivités locales maintiennent le cap.

F. Gr. et M. V.

Martine Valo

... Ou d'en changer.



* Ouverture le dimanche 6 avril selon autorisation préfectorale.

**VENEZ DÉCOUVRIR AUX JOURNÉES PORTES OUVERTES
DU 3 AU 6 AVRIL* LES NOUVELLES 306 DANS LE RÉSEAU PEUGEOT.
ON DEVRAIT TOUJOURS COMPARER SA VOITURE À LA NOUVELLE 306.**

306
PEUGEOT



François Léotard, le mécano de l'UDF

SOUVENT, le week-end, François Léotard roule sur le tarmac d'un aérodrome militaire désaffecté, proche de Fréjus. Parce que, depuis l'opération cardiaque qu'il a subie en juillet 1995, la course à pied lui est interdite, et le vélo recommandé, il profite du plat de la piste d'envol pour s'endurcir à l'effort. Il tourne en rond dans ce lieu propice à sa nostalgie, lui qui confesse volontiers avoir passé au ministère de la défense, le cheveu ras et le balladurisme pour bannière, quelques-unes de ses meilleures années de politique.

Seul, il roule et, dans sa terre d'élection, s'extrait un instant du quotidien, parfois mutilant, d'un chef de parti. Surtout, ne pas oublier d'être aussi ailleurs ! Sa vraie distraction, dit l'un de ses proches, est plus dans l'isolement que dans le social.

Son accession, il y a un an, le 31 mars 1996, à la présidence de l'UDF, avait le prix d'un rétablissement et la saveur d'une revanche. « *Je ne suis pas un homme pacifique. J'ai toujours bataillé* », confie-t-il. Rétablissement après la mauvaise farce de l'élection présidentielle qui, lui ayant fait miroiter une consécration à portée de main, avait brutalement jeté un rideau noir sur l'avenir. Sa déconvenue fut à la hauteur de la mise pariée sur Edouard Balladur. Revanche sur Valéry Giscard d'Estaing, qu'il avait passé tant d'années à combattre pied à pied, la rage de l'impuissance au ventre, pestant contre la désinvolture avec laquelle son ancien mentor traitait ses cadets impatients et contre l'impertinence qu'il mettait à boucher leur horizon politique. L'élection présidentielle de 1995 avait montré le poids des appareils. Il reconstruirait l'UDF pour se forger un avenir face au RPR dans la perspective des législatives de 1998.

Pour l'heure, si la victoire sur Alain Madelin, soupçonné d'intelligence avec le partenaire chiraquien, fut un soulagement, ses lendemains incitent parfois à la mélancolie. Devenu enfin le premier de l'UDF, le chef du deuxième parti de la majorité, voici l'ancien brûleur de planches des années 80 contraint de consacrer une bonne partie de son temps à ce qu'il a toujours fui : faire fonctionner un appareil politique. Lui qui s'est voulu chef de bande, qui a longtemps privilégié la culture de commando, organisant coups de main et alliances successives pour accélérer l'avenir, le voici commis chef des machines. Attention à ne pas s'y enfermer ! Il est conscient du danger. Il le dit : « *Je vois bien la vanité de la politique en temps de paix...* »

NON que la besogne manque. Abandonné par Giscard à ses composantes, le moteur de l'UDF n'avait pas fonctionné depuis longtemps. Manches retroussées, mains dans le cambouis, François Léotard visse, colmate, assemble et branche, afin de remettre en état une tuyauterie hors d'âge. Sans enthousiasme, mais avec application, il s'astreint à cet ingrat labeur de l'ombre avec autant d'austérité qu'il avait mis jadis d'énergie à promouvoir la politique tapageuse. En accord avec l'époque, le devoir de grisaille a pris le relais des couleurs criantes des chapiteaux médiatiques. « *Un travail de moine* », résume l'un de ses proches.

Entré dans le septennat de Jacques Chirac en acteur mal engagé, il s'emploie à retrouver les premiers rôles. Les débuts furent rudes. Hué par les militants chiraquiens au soir du second

tour de l'élection présidentielle, il a d'abord pensé que « *ça ne pourrait pas marcher* ». Au sentiment de haine a succédé l'humiliation du premier gouvernement d'Alain Juppé, qui « *signifiait la volonté d'achever, de tuer après avoir battu* », se souvient-il.

La suite l'a convaincu de ne pas retirer une virgule à sa dénonciation, vieille de dix ans, des « *moines-soldats* » du RPR.

temps à traîner devant le tribunal administratif les actes du maire de Fréjus. Avec le sentiment d'être la cible d'un harcèlement, François Léotard s'oppose à ce préfet si « *chrétien* » à Châteauevallon, demande sa tête au chef de l'Etat, en vain pour l'instant. Ce dernier est-il tout à fait maître de ce choix ?, s'interroge-t-on à l'UDF. « *Marchiani ? Il n'a pas de mission politique... en tout cas pas*

non dénué de risques, à se porter candidat à la succession de Jean-Claude Gaudin à la présidence de région. A « *mettre [lui] aussi les mains dans le cambouis* », commente le sortant. « *Je n'aime pas ce qui s'est passé à Vitrolles. Je ne veux pas que l'on m'accuse de ne pas m'être battu* », explique François Léotard.

Le Var, Paris. Pour retrouver les palais nationaux, il faudra attendre. Annoncée comme immminente à plusieurs reprises, son entrée dans le gouvernement d'Alain Juppé, assure-t-il, n'est plus à l'ordre du jour avant les élections législatives. Pour ce soit clair, François Léotard s'est opposé à titre personnel, au Palais-Bourbon, à la suppression du service national. Que ferait-il au gouvernement ? Au Quai d'Orsay, sous la coupe du président de la République, ou à Bercy, en conflit permanent avec Matignon, il lui resterait peu d'espace pour faire vivre l'UDF, calcule-t-il. Installé trois jours par semaine avenue Charles-Floquet (dans le septième arrondissement de Paris), dans les nouveaux locaux de la confédération, il travaille donc à faire sortir l'UDF de sa vassalité.

C'est bien ce qui chagrine certains de ses amis du Parti républicain. François Léotard, qui est toujours leur patron, les délaisse un peu trop, à leur goût, au profit de l'UDF. Face à l'activisme de Force démocrate, ils se sentent à l'abandon et, pas encore remis des secousses judiciaires et politiques du Parti républicain, se désolent qu'aucune initiative de leur chef n'appelle les cousins libéraux éparpillés par giscardochiraquisme à regagner la maison de famille pour leur prêter main-forte.

ALAIN MADELIN cultive son superbe isolement, Charles Millon passe les armées en revue, Hervé de Charette dénonce le désistement républicain de Vitrolles, prôné par l'UDF, et Jean-Pierre Raffarin demeure perplexe. Les libéraux, contrairement aux centristes, sont morcelés. Et François Léotard esseulé. Son ancienne « *bande* » éparpillée, restent Jean-Claude Gaudin, aumônier du régiment PR, qui s'interroge et prépare son avenir au Sénat ; Alain Lamassoure, chargé du « *projet* » républicain, qui attend que cela bouge ; Gilles de Robien,

la politique de l'UDF se décide en bureau politique et non pas au groupe parlementaire », averti, dans une manière d'aveu, François Léotard, en janvier, devant le bureau politique qui évoquait la loi Robien. Pour le reste, le souffle se fait court. « *Nous avons bien souvent un seul tort : celui d'avoir eu raison trop tôt* », plaide François Léotard en évoquant pêle-mêle le libéralisme - fétiche des années 80 et dont certains des zéloteurs les plus expansifs sont aujourd'hui au RPR -, la Corse ou l'immigration. Les silences de l'UDF commencent à faire du bruit. François Léotard, certifié-ton, va « *monter au créneau* » dans les semaines qui viennent : fort de son acquis interne, il va se tourner vers l'extérieur.

Pour dire quoi ? Aiguillonner un pouvoir qui a opté pour la monnaie unique et qui, depuis l'automne 1995, s'est pour l'essentiel rangé à l'orthodoxie économique de l'UDF, voilà qui ne va pas de soi. L'Europe, certes ; la décentralisation, bien évidemment ; l'amaigrissement de l'Etat, assurément. Mais d'autres thèmes sur lesquels il s'est exprimé récemment - la place des femmes dans la vie poli-



Ecarté du pouvoir après l'élection présidentielle, le maire de Fréjus joue son avenir politique sur le renouveau de l'UDF, qu'il préside depuis un an, lors des prochaines élections législatives. Un travail obscur pour redonner vie à une confédération trop longtemps dédaignée par les partis qui la composent

« *Ils ont un goût du pouvoir sans partage et ils mettent volontiers en œuvre cette thèse : tout ce qui est à nous, ça va, tout ce qui est à vous se discute* », accusait-il en juin 1987. Les « *bretelles* » placées sur les lignes téléphoniques de certains de ses proches collaborateurs, actuels ou de l'époque du ministère de la défense, quelques semaines après l'élection présidentielle - « *des pratiques qui n'honorent pas notre démocratie* » - n'ont rien fait pour infléchir cette disposition d'esprit. « *Leur*

de la part de l'UDF », ironise Jean-Claude Gaudin, ministre de l'aménagement du territoire, de la ville et de l'intégration, et président du conseil régional de Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Du RPR, donc ? Revoici les moines-soldats, en manœuvres dans le Var - comme dans les Alpes-Maritimes voisines - avec, pour cibles, les citadelles du Parti républicain. Un PR qui, après en avoir délogé les socialistes, était chez lui depuis quinze ans, mais que les affaires dévoilées après

Il énumère patiemment les acquis de son travail de ravaudage : nouveau siège, nouveaux statuts, nouveau budget, votes au bureau politique et, prouesse des prouesses, fichier des adhérents commun à toutes les chapelles libérales et centristes. Une nouveauté tellement bouleversante pour la confédération que sa mise au point a demandé une année entière de négociations.

Dans ces conciliabules, la force d'inertie opposée par François Bayrou au projet unificateur de François Léotard fait merveille. Entre les deux hommes, alliés il y a un an pour abattre Giscard, point de conflits ouverts ni d'éclats de voix. Juste un tempo différent - neuf ans séparent les deux hommes - et l'application obstinée du président de Force démocrate à ne pas concéder un pouce de son petit royaume. Dans l'espoir de l'augmenter très bientôt de la succession de son compère. Quand ? « *Je crois que mon mandat va jusqu'en 1999* », indique, faussement évasif, l'ancien ministre. En attendant l'heure de la confrontation, l'harmonie s'obtient par le dédoublement. A tout bureau occupé par un PR répond un bureau, de même dimension, FD. « *Par tempérament, j'ai peu de goût pour l'autocratie. Je préfère laisser vivre chacun* », explique François Léotard.

qui donne vie au groupe des députés UDF sans renoncer à faire entendre sa différence. Le vingtième anniversaire du Parti républicain, au printemps prochain, pourrait être l'occasion d'un geste.

« *Il a globalement réussi à apaiser l'UDF*, reconnaît Jean-Pierre Raffarin, mais, du coup, la ligne politique n'apparaît pas clairement. » De fait, les hautes ambitions affichées il y a un an par le président nouvellement élu semblent s'être comme enlisées dans la difficile gestion du « *polygone des forces* », selon l'expression d'un impatient, qui s'irrite de retrouver au bureau politique les mêmes caciques qu'à l'époque giscardienne. Où sont les « *positions claires* » de l'UDF sur l'emploi, la décentralisation, la politique familiale, que promettait pour 1996 François Léotard au soir de son élection ? Le projet de l'UDF se prépare dans l'ombre sous la direction de Pierre Méhaignerie. « *C'est peut-être une erreur de ne pas le médiatiser* », reconnaît François Léotard.

Au cours des derniers mois, l'UDF s'est davantage signalée par quelques succès de ses députés - loi de Gilles de Robien sur la réduction du temps de travail, loi de Jean-Pierre Thomas sur les fonds de pension - que par l'inventivité de la maison-mère. « *J'aimerais bien que, dorénavant,*

l'interdiction du cumul des mandats, la croisade pour Châteauevallon et l'opposition frontale avec le Front national, la compréhension à l'égard des artistes et des intellectuels (« *C'est quand même ce que la France a fait de mieux* », sourit-il) qui ont appelé à la désobéissance - sont loin de séduire ses troupes. « *Il y a chez lui du dépit de ne pas plaire comme il veut* », dit un ami. Est-ce pour plaire aux siens qu'il a accompagné - équilibré ? tempéré ? - son refus du Front national d'un tonitruant rejet du « *Front populaire* » ?

Comme il est parfois difficile de faire vivre un parti, d'impliquer ses militants, d'attirer les électeurs ! « *Finalement, peut-être que les Français ne l'aiment pas beaucoup, cette démocratie-là* », murmure François Léotard. Surtout lorsque les clivages traditionnels se brouillent, que le Front national pèse, qu'il faut convaincre un électoralat, habitué à combattre d'abord la gauche, que l'extrême droite est à proscrire. « *Toute explication de la complexité devient difficile. C'est pourquoi il devient frustrant de faire de la politique* », constate-t-il, dissimulant pudiquement les espérances qu'il place dans ce qui pourra sortir de « *complexité* » en mars 1998.

Cécile Chambraud
Dessin : Pancho

Jean-Pierre Raffarin : « Il a globalement réussi à apaiser l'UDF, mais, du coup, la ligne politique n'apparaît pas clairement »

manière de fonctionner démontre qu'ils n'ont rien compris à la société française actuelle », maugrée François Léotard.

Paris, le Var. L'irritation, depuis, est entretenue par une épine fichée au cœur de son fief varois. Jour après jour, Jean-Charles Marchiani, préfet de la République par la volonté de Jacques Chirac, proche de Charles Pasqua par les missions parallèles, familier des « *services spéciaux* » par ses anciennes fonctions, s'active, intervient, pose des banderilles, « *passé son*

l'assassinat de Yann Piat ont ébranlé. Maurice Arreckx, ancien président du conseil général, est tombé le premier. Toulon a été prise par le Front national. Dans le département voisin, le mouvement néogaulliste a déjà enlevé Cannes après la condamnation de l'ami Michel Mouillot. Depuis, les rumeurs les plus naïs-abondes courent sur ces rives de la Méditerranée. Marchiani, à nouveau ? L'extrême droite, le discrédit du milieu politique, deux menaces qui ont finalement poussé François Léotard, dans un pari

RÉSULTATS
COMBINÉS 1996

DEXIA

CRÉDIT
LOCAL de
FRANCE

RÉSULTAT COMBINÉ
DE 3,2 MILLIARDS DE FRANCS

DIVIDENDE PAR ACTION EN HAUSSE DE 13%
(POUR DEXIA FRANCE)

Dexia est né de la fusion économique du Crédit local de France et du Crédit Communal de Belgique. Le groupe représente désormais 10 000 collaborateurs, 1 100 milliards de FRF de total de bilan, 42 milliards de FRF de fonds propres totaux et 42 milliards de FRF de capitalisation boursière.

Dexia conjugue les talents particuliers et les ressources financières de ses deux partenaires : le Crédit local de France est le leader du financement des équipements collectifs en France et un émetteur de tout premier plan sur les marchés financiers internationaux ; le Crédit Communal de Belgique est la première banque de dépôts de son pays et finance à plus de 90 % le secteur local belge.

Cette alliance permet à Dexia de développer sa stratégie internationale avec pour objectif de devenir le leader du financement des équipements collectifs en Europe et dans le monde.

LE GROUPE DEXIA : UN GROUPE MULTISPECIALISÉ SUR DES ACTIVITÉS À FAIBLE RISQUE

L'activité du groupe Dexia se concentre sur trois métiers principaux :

- le financement des équipements collectifs et les services financiers aux collectivités publiques. Les engagements nouveaux réalisés par le Crédit local de France et le Crédit Communal de Belgique et leurs filiales, atteignent en 1996 le chiffre record de 100 milliards de FRF.
- La banque universelle, notamment via le Crédit

Communal de Belgique et la Banque Internationale à Luxembourg (BIL). Dans ce domaine, le montant total des dépôts augmente de 6 % en 1996.

- La gestion d'actifs, assurée principalement par la Banque Internationale à Luxembourg (BIL) et le Crédit Communal de Belgique, à travers la gestion privée et la gestion collective. Les actifs sous gestion s'élèvent à 70 milliards de FRF.

LES RÉSULTATS COMBINÉS 1996, EN PROGRESSION SENSIBLE, REFLÈTENT LA DYNAMIQUE DE LA FUSION ET SON POTENTIEL DE CROISSANCE

Le produit net bancaire s'accroît de 10 % à 12,6 milliards de FRF soit un taux de croissance élevé traduisant la forte activité d'ensemble de toutes les entités du groupe.

La maîtrise des frais de fonctionnement (+6,4 %) permet de présenter un coefficient d'exploitation de 51,8 %, ce qui en fait l'un des plus performants de l'industrie bancaire.

Le résultat brut d'exploitation représente 6,1 milliards de FRF, en augmentation de 14,1 %.

Le résultat part du groupe s'élève à 3,2 milliards de FRF, en augmentation de 10,4 % par référence aux comptes pro-forma de l'exercice 1995.

CLF Dexia France			
	1995	1996	%
Bénéfice net par action en FRF	40,33	43,30	+ 7,4 %
Dividende par action en FRF avoir fiscal compris	20,85	23,55*	+ 13 %

* proposition

PERSPECTIVES

Le groupe Dexia a acquis la dimension européenne lui permettant d'assurer son expansion. Il s'attachera à mettre en valeur la complémentarité de ses trois métiers et à développer de fortes synergies.

Les conditions d'une activité plus soutenue se mettant en place en Europe, il veillera à poursuivre son développement sur son marché domestique qui est désormais l'Europe, en particulier en France et en Belgique. Parallèlement, le groupe Dexia accentuera son expansion internationale pour être présent

progressivement dans toutes les régions du monde, notamment en Europe orientale, dans les deux Amériques et en Asie où des marchés et des opportunités de financements rentables existent.

L'objectif du groupe est de créer de la valeur pour ses clients, ses collaborateurs et ses actionnaires. Il vise à porter la rentabilité de ses fonds propres, actuellement de 11,5 %, à 13 % à moyen terme. Il mènera une politique active de distribution de dividendes.

Pierre Richard
Président

François Narmon
Président

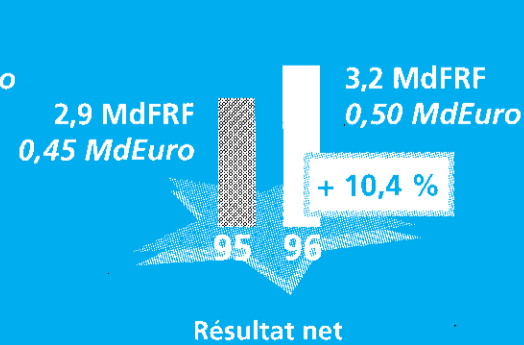
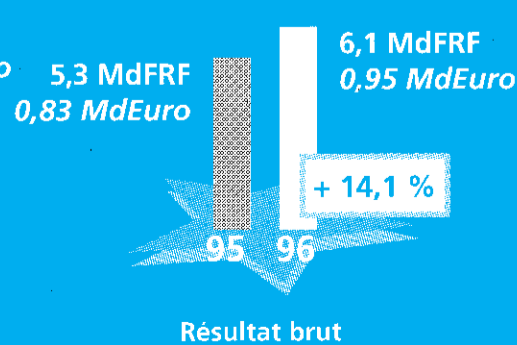
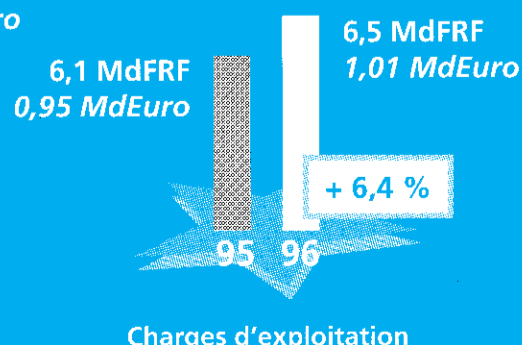
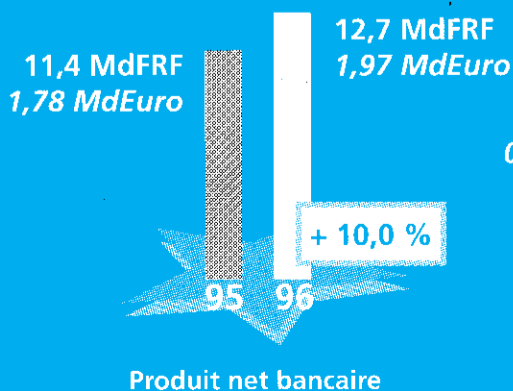
Contact :

Dexia France
B.P. 1002
F-75901 Paris cedex 15
Tel. : (33) 1 43 92 77 77
Fax : (33) 1 43 92 70 00
Internet :
<http://www.dexia.com>

Contact actionnaires :

Prochains rendez-vous :
Assemblée générale des actionnaires de Dexia France :
jeudi 22 mai 1997 à 14h30 à Paris, hôtel Méridien-Etoile.
Réunions d'actionnaires en région :
4 juin 1997 à Lille et 17 juin 1997 à Strasbourg.
Réunions régionales des membres du club des actionnaires :
19 juin 1997 à Rouen et 24 juin 1997 à Clermont-Ferrand.
Informations aux actionnaires :
Numéro Vert : 0800 35 5000
Club des actionnaires
tel : 01 43 92 77 45
3615 ou 3616 CLIFF

CHIFFRES CLÉS COMBINÉS



1 Ecu = 1 Euro / Les pourcentages se rapportent aux données en FRF

L'OR a ouvert en baisse jeudi à Hongkong. L'once de métal jaune s'échangeait à 348,90-349,20 dollars contre 350,75-351,05 mercredi en clôture.

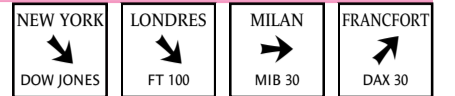
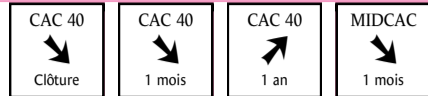
WALL STREET a perdu près de 100 points pour retomber à son plus bas niveau depuis le 2 janvier. Le Dow Jones a fini sur un recul de 94,04 points, à 6 517,01 points.

PARIS a encore perdu 2 % mercredi après ses pertes de 2,82 % mardi. Les gains annuels de l'indice, qui atteignaient près de 18 % le 11 mars, ne s'élèvent plus qu'à 9,2.

L'ENCOURS DES SICAV FRANÇAISES, toutes catégories confondues, a régressé de 1,95 % en mars par rapport au mois de février, à 1 602,1 milliards de francs.

LE PRIX DU ZINC a atteint mercredi, sur le LME, son plus haut niveau depuis octobre 1992. Le prix de référence a terminé à 1 304 dollars la tonne.

LES PLACES BOURSIÈRES



Nouvelle baisse à la Bourse de Paris

LA BOURSE de Paris était toujours orientée à la baisse, jeudi 3 avril. Dès le début des échanges, l'indice CAC 40 perdait 0,23 %.

Après quelques minutes de transactions, le principal indicateur abandonnait 0,39 % à 2 520,45 points. La veille, les valeurs françaises avaient perdu 2 % après avoir déjà abandonné 2,82 %, victimes du recul de Wall Street en matinée et des doutes quant à la vigueur de la reprise en France et en Europe.



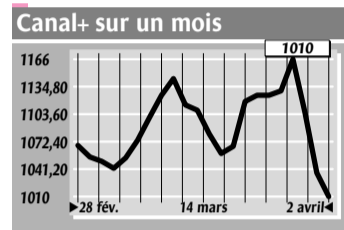
française commencent par ailleurs à apparaître. Après les reculs de 1,2 % de la production industrielle en janvier et de 1,7 % de la consommation des ménages

en février, le discours du président de Saint-Gobain sur la mollesse de la reprise en Europe avec notamment une faiblesse persistante des prix a frappé les esprits.

Canal Plus, valeur du jour

DE PLUS EN PLUS convaincus que la chaîne cryptée a payé trop cher NetHold, les intervenants ont encore « sanctionné » Canal Plus, mercredi 3 avril, à la Bourse de Paris. L'action a continué de reculer, abandonnant 2,6 %, à 1 010 francs, avec 216 000 titres échangés.

un recul de 11,86 %, ce qui la met à la deuxième place des plus fortes baisses annuelles du compartiment à règlement mensuel.

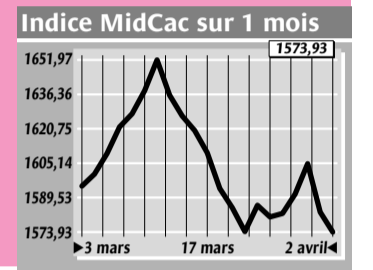


PRINCIPAUX ÉCARTS AU RÈGLEMENT MENSUEL

Table listing top gainers and losers in the monthly settlement market, including Sommer-Allibert, Comptoir Entrep., Promodes, etc.

PRINCIPAUX ÉCARTS AU SECOND MARCHÉ

Table listing top gainers and losers in the second market, including Nomal, Gel 2000, Finacor, etc.



Légère avance à Tokyo

LA BOURSE de Tokyo a terminé en légère hausse jeudi, se démarquant de Wall Street, qui a encore perdu près de 100 points, mercredi. A la clôture, l'indice Nikkei affichait un gain de 92,01 points, soit 0,51 %, à 18 129,31 points.

La veille, Wall Street a encore perdu près de 100 points pour retomber à son plus bas niveau depuis le 2 janvier en raison de nouvelles déclarations d'un responsable américain accentuant les inquiétudes sur une poursuite de la remontée des taux d'intérêt.

portent à 8 % la correction enregistrée par rapport au record de 7 085,16 points établi le 11 mars.

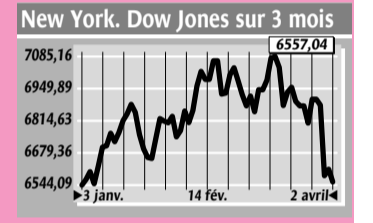
En Europe, la Bourse de Londres n'est pas parvenue à se ressaisir, et a perdu 0,28 %, à 4 236,1 points. La Bourse de Francfort a, en revanche, terminé la séance officielle sur une hausse de 0,18 %, à 3 301,91 points, mais a chuté en hors séance sur le marché électronique.

Table of international indices including Paris CAC 40, New-York/DJ Indus., Tokyo/Nikkei, etc.

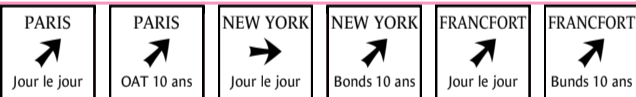
Table of New York values for Dow Jones, listing companies like Alcoa, Allied Signal, American Express, etc.

Table of London values for FT 100, listing companies like Allied Lyons, Barclays Bank, B.A.T. Industries, etc.

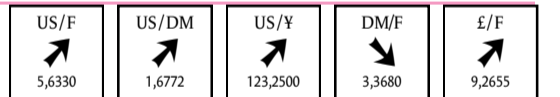
Table of Frankfurt values for DAX 30, listing companies like Allianz Holding N, Basf AG, Bayer AG, etc.



LES TAUX



LES MONNAIES



Progression du Matif

LE CONTRAT notionnel de Matif, qui mesure la performance des emprunts d'Etat français, a ouvert en légère hausse jeudi 3 avril, gagnant 6 centièmes, à 127,46 points. Le taux de l'obligation assimilable du Trésor (OAT) à dix ans s'inscrivait à 5,92 %, soit 0,08 % au-dessous du rendement du titre allemand de même échéance.

l'annonce d'une progression moins forte que prévu des commandes à l'industrie au mois de mars (+0,8 %). Le rendement de l'emprunt à trente ans s'est inscrit en clôture à 7,07 %. La Banque de France, jeudi, a laissé inchangé, à 3,19 %, le niveau de l'argent au jour le jour. Le conseil de la Bundesbank était réuni dans la matinée. Le niveau des prises en pension allemand est fixé à 3 % depuis la fin du mois d'août 1996.

Hausse du dollar

LE DOLLAR s'inscrivait en nette hausse, jeudi matin 3 avril, lors des premières transactions entre banques. Il s'échangeait à 1,6780 mark, 5,6490 francs et 123 yens. Le deutschemark était victime d'un accès de faiblesse, certains opérateurs pariant sur un prochain assouplissement de la politique monétaire allemande.

3,3675 francs. Le secrétaire américain au Trésor, Robert Rubin, a mis en garde le Japon contre un accroissement de son excédent commercial, qui pourrait, selon lui, provoquer « des frictions ». M. Rubin a par ailleurs noté que la force du dollar « a produit une inflation faible, des taux d'intérêt bas et contribué à la vigueur économique » des Etats-Unis.

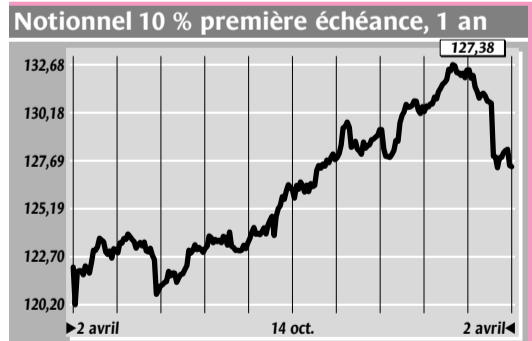


Table of market data including 'LE MARCHÉ MONÉTAIRE' and 'MATIF' with columns for volume, price, and plus/minus values.

Table of exchange rates under 'MARCHÉ DES CHANGES À PARIS', listing various currencies and their rates.

Table of dollar parity and interest rates under 'PARITÉS DU DOLLAR' and 'TAUX D'INTÉRÊT DES EURODEVICES'.

Table of reference rates under 'LES TAUX DE RÉFÉRENCE', showing rates for France, Germany, Italy, Japan, and the US.

Table of bond yields under 'MARCHÉ OBLIGATAIRE DE PARIS', showing yields for various maturities and types of bonds.

Table of forward contracts under 'CONTRATS À TERME SUR INDICE CAC 40', showing contract details for different maturities.

L'OR

Table of gold prices under 'L'OR', listing prices for various gold products and currencies.

LES MATIÈRES PREMIÈRES

Table of commodity prices under 'LES MATIÈRES PREMIÈRES', listing prices for metals, grains, and other raw materials.

LE PÉTROLE

Table of oil prices under 'LE PÉTROLE', listing prices for various oil products and currencies.

RÈGLEMENT MENSUEL



JEUDI 3 AVRIL
Liquidation : 23 avril
Taux de report : 4,13
Cours relevés à 12h30

-0,44%
CAC 40 : 2519,05

Table of stock market movements for CAC 40, listing various companies and their percentage changes.

Table of stock market movements for various companies, including B.N.P., Renault, Bouygues, etc.

Table of stock market movements for various companies, including LVMH, Lyonnaise, Michelin, etc.

Table of stock market movements for various companies, including UBS, Adecco, Unibail, etc.

Table of stock market movements for various companies, including ABN Amro, Adidas, Anglo American, etc.

Table of stock market movements for various companies, including I.B.M., I.C.I., Ito Yokoda, etc.

COMPTANT

Une sélection Cours relevés à 12h30

Table of bond market movements (OBLIGATIONS) with columns for yield and price.

Table of stock market movements for various companies, including Baccarat, Bains C. Monaco, etc.

Table of stock market movements for various companies, including Francorp., France I.A.R.D., etc.

Table of stock market movements for various companies, including Taittinger, Tour Eiffel, etc.

Table of stock market movements for various companies, including Bayer, Commerzbank, etc.

Table of stock market movements for various companies, including B. Bordeaux, Li. Lille, etc.

SECOND MARCHÉ

Une sélection Cours relevés à 12h30

Table of stock market movements for various companies, including Acial, Adecco, AFE, etc.

Table of stock market movements for various companies, including But S.A., Cardiff S.A., etc.

Table of stock market movements for various companies, including Gel 2000, GFI Industries, etc.

Table of stock market movements for various companies, including P.C.W., Petit Boy, etc.

Table of stock market movements for various companies, including Applegine, Belvedere, etc.

Table of stock market movements for various companies, including Eridania-Béghin, Crédit Gén. Ind., etc.

SICAV et FCP

Une sélection Cours de clôture le 2 avril

Table of mutual fund movements (VALEURS) with columns for emission and redemption.

Table of mutual fund movements (Fonds communs de placements) for BRED BANQUE POPULAIRE.

Table of mutual fund movements (Fonds communs de placements) for CDC-GESTION.

Table of mutual fund movements (Fonds communs de placements) for CREDIT LYONNAIS.

Table of mutual fund movements (Fonds communs de placements) for CREDIT MUTUEL.

Table of mutual fund movements (Fonds communs de placements) for SOCIÉTÉ GÉNÉRALE.

NOUVEAU MARCHÉ

Une sélection Cours relevés à 12h30

Table of stock market movements for various companies, including Applegine, Belvedere, etc.

HORS-COTE

Une sélection Cours relevés à 12h30

Table of stock market movements for various companies, including Eridania-Béghin, Crédit Gén. Ind., etc.

CIC BANQUES

Table of bank movements (CIC BANQUES) for various banks.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

Table of bank movements (SOCIÉTÉ GÉNÉRALE) for Société Générale.

TOUTE LA BOURSE EN DIRECT

3615 LEMONDE

Publicité financière Le Monde : 01 44 43 76 45

Le sanctuaire lorrain d'Hercule attend la reprise des fouilles

Un village entier est saisi par la passion de l'archéologie

Sanctuaire gallo-romain lié au culte de l'eau et dédié à Hercule, le site de Deneuvre, près de Lunéville (Meurthe-et-Moselle), est unique en Eu-

rope. Il fut fouillé partiellement pendant douze ans avec l'aide passionnée des habitants du village, qui viennent d'inaugurer un musée dédié au

site, en attendant une hypothétique reprise des fouilles ; celles-ci ne peuvent être poursuivies que par des spécialistes dotés d'un matériel coûteux.

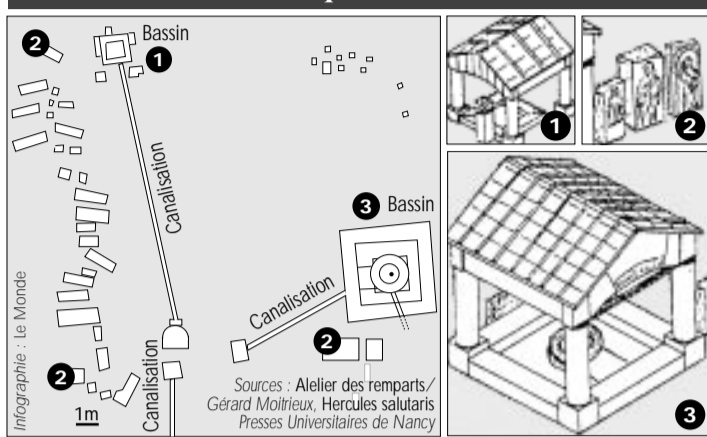
C'EST UN SOURCIER qui, tout à fait involontairement, permit la découverte des sources sacrées d'Hercule à Deneuvre (Meurthe-et-Moselle). Au printemps 1974, Antoine Blaise, un agriculteur de ce village proche de Lunéville, creuse un puits dans l'un de ses prés. Le sourcier avait précisément indiqué un endroit qui, situé à la rencontre de deux courants d'eau, devait être propice. Il le fut, mais livra d'abord des blocs de pierre, le socle d'une colonne, une stèle sculptée. L'eau arriva en même temps que les archéologues. Et le propriétaire, bon prince, fit don de tous les vestiges à la commune.

Douze années de fouilles ont permis de mettre au jour, sous le pré d'Antoine Blaise, les vestiges d'un sanctuaire gallo-romain lié au culte de l'eau : trois bassins monumentaux cernés d'une couronne de stèles sculptées dédiées à Hercule. Au nombre de plus d'une centaine, ces dernières forment le tiers des représentations connues en Gaule de ce héros divinisé !

CULTE DE L'EAU

Cet ensemble statuaire important suffirait déjà à faire de Deneuvre un site tout à fait unique. S'y ajoute l'excellente conservation des vestiges, commente Jean-Pierre Legendre, du service régional de l'archéologie de Lorraine. Après la destruction du sanctuaire et son remblaiement, à la fin du IV^e siècle de notre ère, la forma-

Le site unique de Deneuvre



Douze années de fouilles ont permis de mettre au jour, près de Deneuvre (Meurthe-et-Moselle), les vestiges d'un sanctuaire gallo-romain lié au culte de l'eau. En ce lieu fondé au milieu du I^{er} siècle les archéologues ont mis au jour plusieurs bassins (1 et 3) et, surprise, une centaine de stèles, soit le tiers des représentations connues d'Hercule en Gaule.

tion d'un étang sur son emplacement a scellé le site sous plus de deux mètres de vase.

« L'humidité permanente du terrain a permis la conservation des matériaux organiques. On a retrouvé les bassins de bois précédant ceux de pierre et le réseau hydraulique en bois qui reliait les deux sources aux bassins », précise Gérard Moitrioux, directeur de la fouille, professeur d'histoire et vice-président de la Fédération française d'archéologie.

Le culte de l'eau, très important dans la religion gauloise, est toujours vivace à l'époque gallo-romaine.

Il est lié à des pratiques de guérison et se confond plus ou moins avec le thermalisme romain. Mais aucun sanctuaire de source ne ressemble à un autre. Le seul qui puisse être comparé aux sources d'Hercule est le site d'Alt Bach Thal, près de Trèves (Allemagne), estiment les experts. Il comprend, lui aussi, un puits associé à un temple et à de nombreuses statues. Mais, pour les Gallo-Romains, Hercule n'est pas à proprement parler une divinité guérisseuse. Quand il est présent dans d'autres sanctuaires de source, c'est comme divinité secondaire. La vocation exclusive à Hercule du site de Deneuvre surprend donc les spécialistes.

Fondé au milieu du I^{er} siècle après J.-C., ce sanctuaire prend rapidement de l'importance, comme en témoigne le nombre de stèles sculptées offertes au dieu. Pour ses adorateurs de l'époque, Hercule est une divinité salutaire. L'exemple de ses travaux, son combat incessant contre ce qui menace l'homme, son voyage victorieux aux Enfers suivi de son retour sur terre les ont convaincus qu'il aide les hommes à vaincre l'adversité et à assurer leur salut. Fils de Jupiter et d'une mortelle, maître de sa vie (il choisit la voie de la vertu et non celle du plaisir), maître de sa mort (il allume lui-

même son bûcher funéraire), il gagne l'immortalité et rejoint son père au ciel.

Cette destinée l'a fait considérer – à l'instar de Mithra, divinité également très vénérée au début de notre ère – comme une préfiguration païenne du Christ. Les fouilles ont révélé des monuments renversés, des stèles brisées, des visages et des inscriptions martelés, des bassins condamnés, des traces d'incendie. Ces indices montrent que le site a fait l'objet, à la fin du IV^e siècle de notre ère, d'une destruction acharnée, probablement imputable aux premiers chrétiens : Metz puis Trèves eurent leur évêché dès le III^e siècle.

Si le sanctuaire de Deneuvre a pu ainsi sortir de l'oubli, c'est grâce au travail des habitants. Sur les 509 personnes qui vivent au village, 250 sont membres de la société d'archéologie locale. Entre 1974 et 1986, ils ont fouillé le site. Avec une passion éclairée, grâce, sans doute, à la généreuse pédagogie de Gérard Moitrioux. « Au lieu de maintenir les novices, notamment les jeunes, à l'écart en leur donnant à fouiller des zones sans risques de peur que leur incompétence ne leur fasse commettre l'irréparable, j'ai préféré les placer dans des secteurs plus denses, juste avant une découverte spectaculaire, explique le vice-président de la Fédération française d'archéologie. Ils avaient ainsi la joie de la découverte et le sentiment de responsabilité qui l'accompagne. Ils étaient fortement impliqués. »

INAUGURATION D'UN MUSÉE

Au total, 400 mètres carrés furent ainsi fouillés. Cette superficie est loin de correspondre à l'étendue de cet important sanctuaire situé près d'un gué sur la Meurthe, au carrefour de voies dont l'une menait à Trèves, l'une des quatre capitales de l'Empire romain. Les archéologues ont repéré des vestiges dans les prés voisins, en particulier les restes d'une grande colonne appartenant peut-être au temple. Un tel monument devait en effet se trouver à proximité des bassins.

Le village vient d'inaugurer un musée dédié au site (*lire ci-contre*). En attendant une hypothétique reprise des fouilles. Ces dernières sont arrêtées depuis de longues années. Selon le service régional de l'archéologie, un site d'une telle ampleur, à la fois riche et complexe, doit être étudié par une équipe pluridisciplinaire. Les fouilles en milieu humide sont particulièrement délicates et demandent une logistique lourde et coûteuse (pompage, engins mécaniques, travaux de restauration des objets de bois). La logique n'est pas de fouiller à tout prix mais de fouiller dans des conditions optimales.

Catherine Chauveau

400 naturalistes américains déclarent la « guerre » aux espèces exotiques

Leur prolifération nuit à la biodiversité

« NOUS sommes en train de perdre la guerre contre l'invasion des espèces exotiques, dont l'impact économique ne fait qu'augmenter ! » Dans une pétition circulant sur Internet, plus de 400 naturalistes américains protestent contre les espèces végétales, animales et microbiennes venues d'ailleurs. A l'origine de cet appel « Pour un programme d'action national », qui a été remis récemment au vice-président américain Al Gore, se trouvent des spécialistes de l'écologie et de la biologie de la conservation américains : Edward O. Wilson (université de Harvard, Maryland), Dan Simberloff (université de Tallahassee, Floride), Peter Vitousek (université de Stanford, Californie), Jim Carlton (Williams College, Connecticut) et Phyllis N. Windle (Programme du Congrès américain sur la « Menace des espèces non-indigènes aux Etats-Unis »). Le problème n'est pas nouveau. Dès 1993, l'office d'évaluation des choix scientifiques et technologiques du Congrès américain s'en était emparé. Certains Etats, comme la Californie ou la Floride, ont multiplié les mesures et une loi fédérale a même été votée l'an dernier. Mais, devant l'ampleur du phénomène et le manque de coordination et d'efficacité de la lutte menée par une cinquantaine d'agences publiques et d'organisations privées, ces spécialistes ont décidé de réagir.

A les en croire, plus de 600 000 hectares en Floride sont déjà envahis par des plantes exotiques. En 1995, les Britanniques Quentin Cronk et Janice Fuller estimaient que 210 espèces végétales constituaient un véritable fléau mondial pour la biodiversité, surtout dans les îles océaniques (*Plant invaders*, éditions Chapman & Hall). Dans l'océan, « nous avons pu estimer qu'en un seul jour les navires déplacent quelque 3 000 espèces microbiennes et planctoniques à travers le monde », souligne le spécialiste mondial des algues, Jim Carlton. Chaque jour, une nouvelle espèce réussit à s'établir dans des eaux qui lui sont étrangères. Aux Etats-Unis, on estime qu'une nouvelle espèce pénètre tous les trois mois dans la baie de San Francisco.

Le secret de ces envahisseurs ? Un mode de reproduction souvent plus rapide que les espèces indigènes, des stratégies plus efficaces pour se disperser, une confiscation des principales ressources nutritives et du rayonnement solaire, une capacité à coloniser des milieux très divers et à supporter les stress. Un profil semblable à celui de l'algue *Caulerpa taxifolia* qui envahit la Méditerranée (*Le Monde* du 13 mars). Mais certaines pestes terrestres parviennent à se propager à un rythme plus rapide. De l'ordre de 1 800 hectares par jour en moyenne dans l'Ouest américain pour certaines, selon les modéli-

sateurs d'une agence fédérale de gestion du territoire.

Malgré le manque de recul, l'impact à court terme des espèces exotiques est sensible. C'est ainsi que la petite palourde d'origine chinoise *Potamocorbula amurensis*, introduite vers 1988 dans la baie de San Francisco, consomme aujourd'hui tant de phytoplancton qu'elle menace l'ensemble de la chaîne alimentaire. La moule zébrée (*Dreissena polymorpha*) de la mer Caspienne, apparue sur le territoire américain à la même époque que la palourde chinoise, risque de réduire de moitié le nombre d'espèces dans le bassin versant du Mississippi avant dix ans.

La « *Potamocorbula amurensis* », palourde d'origine chinoise, consomme tant de phytoplancton qu'elle menace toute la chaîne alimentaire dans la baie de San Francisco

Les organismes exotiques seraient déjà responsables du déclin de 42 % des espèces menacées aux Etats-Unis. Et les pertes de ressources marines, l'impact sur le tourisme, la navigation et le drainage des eaux, coûteraient chaque année plusieurs centaines de milliers de dollars. « Nous demandons la création d'une commission présidentielle qui mette en œuvre de nouvelles stratégies pour prévenir et agir contre les invasions », expliquent les signataires. Ils souhaitent une meilleure coordination des règlements et, surtout, des actions de contrôle, non seulement aux frontières des Etats-Unis mais aussi entre les Etats américains, sur terre comme en mer, dans les lacs et les rivières.

Copiant « le modèle des célèbres centres de contrôle et de prévention américains des maladies infectieuses », cette commission « pourrait aussi s'inspirer du centre de recherche australien sur les pestes marines introduites », la seule agence gouvernementale de ce type existant au monde, ajoute Jim Carlton. Reste, que pour être efficace, cette lutte exige une concertation internationale afin d'harmoniser les réglementations et coordonner les actions contre les « envahisseurs » et les études scientifiques.

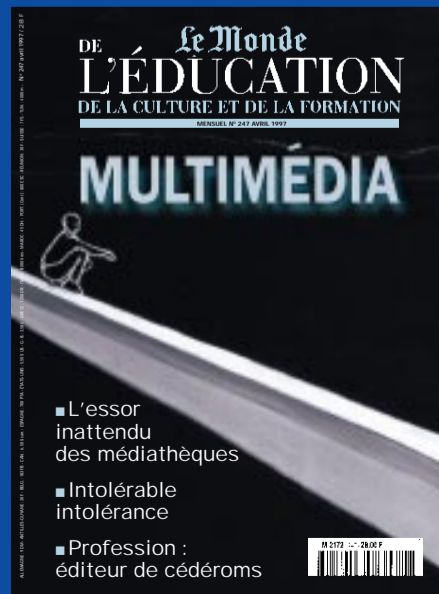
Vincent Tardieu

Retour aux Sources

Le musée Les Sources d'Hercule, inauguré le 13 décembre 1996, propose une restitution du site, avec les vestiges à leur emplacement d'origine. Mis en scène par Alain Batifoullet, les objets sont à l'abri et les visiteurs aussi. A leurs côtés, un cabinet sur le thème « Un sanctuaire centré sur l'eau » explique comment Hercule a choisi de se manifester à cet endroit pour jouer son rôle bienfaiteur (symbolique de l'eau, nature de la divinité, analyse des pièces liées à l'eau).

Annette Laumont, conservateur, a aménagé de petites alvéoles thématiques (la sculpture gallo-romaine, techniques et modèles, les pratiques cultuelles, offrandes et dédicaces) où trouvent place d'autres objets issus des fouilles, monnaies, bijoux, etc. La commune de Deneuvre a financé cette réalisation à hauteur de 449 000 francs, avec l'aide de l'Union européenne (1 million), du ministère de la culture (2 millions), du conseil régional de Lorraine (500 000 francs) et du conseil général de Meurthe-et-Moselle (1,5 million).

Avec France Télécom découvrez le multimédia dans Le Monde de l'éducation, de la culture et de la formation



France Telecom

DÉPÊCHES

■ **PLANÈTE : la sonde européenne Huygens**, qui, le 27 novembre 2004, doit plonger à grande vitesse dans l'atmosphère de Titan, une des lunes de Saturne, vient de prendre la route du centre spatial Kennedy (Floride), où elle sera assemblée sur son vaisseau porteur, la sonde américaine Cassini, qui doit arriver sur place à la fin du mois d'avril. Cet engin de 343 kilos, conçu et développé par un groupe d'industriels européens conduits par Aerospaziale, devrait permettre d'en savoir plus sur cette singulière planète : c'est la seule, avec Vénus et la Terre, à avoir une atmosphère épaisse et froide d'azote et d'hydrocarbures, composés dont on pense qu'ils ont aidé à la synthèse, sur Terre, des molécules prébiotiques avant l'arrivée de la vie.

■ **POLLUTION : après l'abattage d'un sanglier radioactif dans les Vosges** et la contamination d'une famille ayant mangé des champignons (*Le Monde* des 21 février et 7 mars), les habitants de Saint-Jean-d'Ormont et des villages voisins font circuler une pétition afin de savoir ce qu'il en est de la radioactivité dans la région, onze ans après la catastrophe de Tchernobyl. Trois cents personnes ont signé le document, qui devrait parvenir prochainement sur le bureau du préfet. Les pétitionnaires, relayés par le mouvement Vosges-Ecologie et les Verts, réclament « que des mesures soient effectuées sur des échantillons de tous les comestibles produits localement, que les résultats des analyses soient publiés, que la population soit informée des risques encourus et que chaque habitant puisse passer gratuitement un test de radioactivité ». - (AFP)

SALONS Publicités ANTIQUITÉS BROCANTES

A partir du lundi 7 avril, pour passer dans cette rubrique contactez le 01.42.17.39.40 (Fax : 01.42.17.39.25)

Déjà en 1538, François 1^{er} venait admirer les antiquités d'Antibes

XXV^{ème} SALON DE ANTIQUITÉS BROCANTES DU VIEIL ANTIBES

du 29 mars au 13 avril 1997 - Port Vauban ouvert tous les jours de 10h30 à 19h30 sauf le samedi 27 et 28 et 1^{er} mai organisé par l'ACANVA

Salon du Livre Ancien

Salon des Métiers d'Art

renseignements au 04 93 34 80 82

Léger repli du printemps

L'ANTICYCLONE atlantique n'est pas suffisamment proche de la France pour protéger le pays des invasions nuageuses.

Bretagne, pays de Loire, Basse-Normandie. Journée fraîche marquée par des apparitions du soleil.

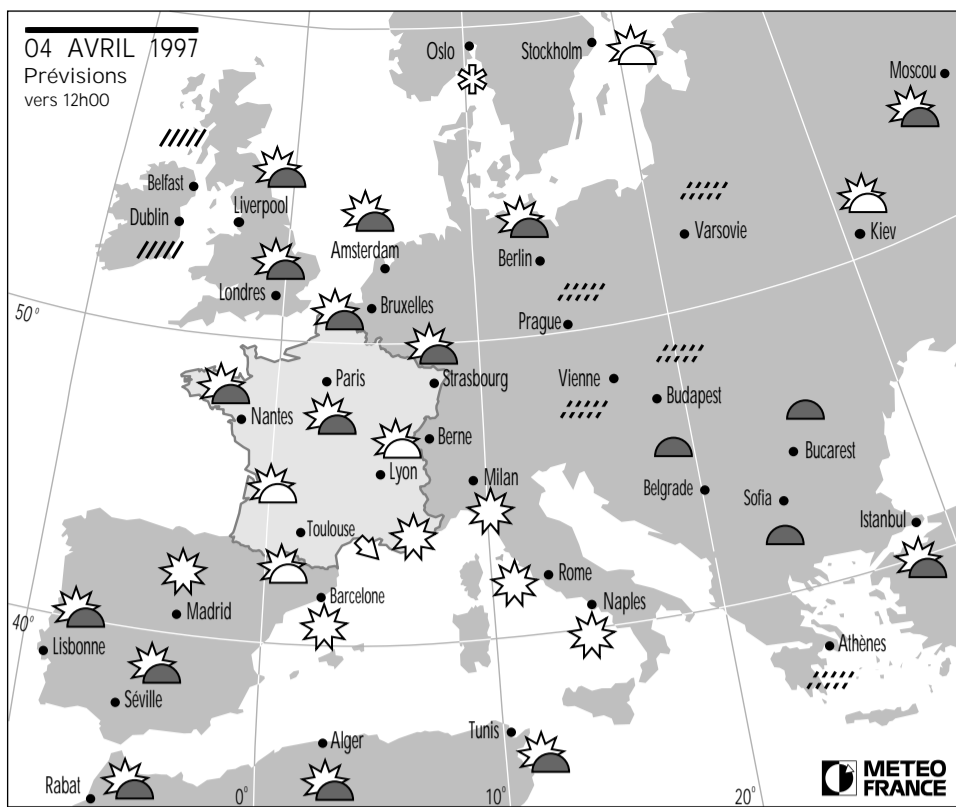
Nord-Picardie, Ile-de-France, Centre, Haute-Normandie, Ardennes. Soleil et fraîcheur marqueront le début de journée.

Bourgogne, Franche-Comté. Les apparitions du soleil seront rares et les nuages domineront.

Poitou-Charentes, Aquitaine, Midi-Pyrénées. La grisaille dominera en matinée.

Limousin, Auvergne, Rhône-Alpes. Au fil des heures, le soleil s'imposera à nouveau en plaine.

Languedoc-Roussillon, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Corse. Le mistral et la tramontane souffleront violemment.



- Ensoleillé, Peu nuageux, Brèves éclaircies, Couvert, Brume brouillard, Averses, Pluie, Orages, Neige, Vent fort.

LE CARNET DU VOYAGEUR

FRANCE. Les aéroports de Roissy et d'Orly, qui ont accueilli 59,1 millions de passagers en 1996.

GRANDE-BRETAGNE. En raison de la sécheresse, le niveau des cours d'eau britanniques a baissé.

PRÉVISIONS POUR LE 04 AVRIL 1997

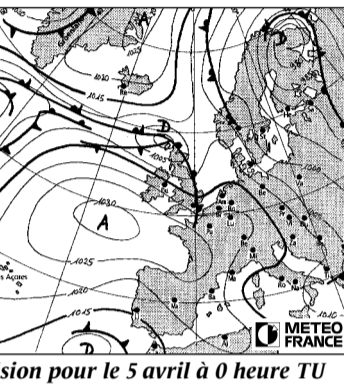
Table with 2 columns: City and Forecast (e.g., FRANCE métropole, AJACCIO, BIARRITZ).

Table with 2 columns: City and Forecast (e.g., PAPEETE, POINTE-A-PIT., ST-DENIS-RE.).

Table with 2 columns: City and Forecast (e.g., KIEV, LISBONNE, LIVERPOOL).

Table with 2 columns: City and Forecast (e.g., VENISE, VIENNE, AMERIQUES).

Table with 2 columns: City and Forecast (e.g., LE CAIRE, MARRAKECH, NAIROBI).



VENTES

Des miniatures indo-persanes sont à l'affiche à Drouot et chez Sotheby's à Londres

L'ART de la miniature se développe dans la civilisation islamique à partir du XIIe siècle.

Inde. Au milieu du XVIe siècle, un prince mongol, exilé en Perse, reconquiert Delhi.

se répand peu à peu dans toutes les provinces, chacune engendrant un genre qui lui est propre.

Deux ventes en proposent ce mois-ci, une à Drouot lundi 15 avril, l'autre à Londres mercredi 23.

les caractéristiques du style du haut Pendjab, qui connaît son apogée au XVIIIe siècle.

Calendrier

- ANTIQUITÉS, Antibes (Alpes-Maritimes), Port-Vauban, jusqu'au dimanche 13 avril.

- Puget-sur-Argens (Var), château des Aubredes, du 4 au 6 avril de 10 heures à 19 heures.

- dimanche 6 avril, 90 expositants. Tournus (Saône-et-Loire), Palais de justice, samedi 5 et dimanche 6 avril.

- papier, centre commercial Coat AB Gueuen, vendredi 4 et samedi 5 avril, 20 expositants.

- Catherine Bedel, ★ Drouot-Richelieu, mardi 15 avril. Exposition la veille de 11 h 30 à 18 heures.

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 97064 SOS Jeux de mots : 3615 LEMONDE, tapez SOS (2,23 F/min).

Crossword puzzle grid with letters I through X and numbers 1 through 12.

HORIZONTALEMENT

I. Ce n'est qu'un grand aquarium. - II. On y chante et on y danse.

VERTICALEMENT

I. Il prendra le dessus par tous les moyens. - 2. Son édile est au perchoir.

Passé à Saint-Petersbourg. - 8. Pratiqueras le changement. - 9. Manifesta dans les brancards.

SOLUTION DU N° 97063

HORIZONTALEMENT I. Démissionner. - II. Aven. Ebriété. - III. Ripent. A-coup. - IV. Jarre. Blonde. - V. Enit (tien). Fait. Er. - VI. Séduisit. - VII. Lue. Egéen. Co. - VIII. Issu. Repli. - IX. Né. Blasa. Air. - X. Généticienne.

VERTICALEMENT

1. Darjeeling. - 2. Evian. Usée. - 3. Méprises. - 4. Inerte. Ube. - 5. Ne. Dé. Lt. - 6. Set. Fuguai. - 7. Ib. Baie. Sc. - 8. Oraliserai. - 9. Nicotine. - 10. Néon. Pan. - 11. Etude. Clin. - 12. Répertoire.

Le Monde logo and address: 133, avenue des Champs-Élysées, 75409 Paris cedex 08.

L'ART EN QUESTION N° 11

Peintre du dimanche ?

HENRI ROUSSEAU a dû suivre, pour des raisons matérielles, « une autre carrière que celle où ses goûts artistiques l'appelaient ».



Henri Rousseau, dit le Douanier (1844-1910). « La Carriole du père Junier » (1908). Paris, Musée de l'Orangerie.

famille Junier, le tableau a fait partie d'une célèbre collection qui est maintenant conservée à la Galerie nationale du Jeu de paume.

Gustave Caillebotte ? Jean Walter et Paul Guillaume ? Max et Rosy Kaganovitch ? Réponse dans Le Monde du 11 avril.

Solution du jeu n° 10 (Le Monde du 28 mars). Les têtes des rois de Juda ont été découvertes lors de travaux effectués à l'hôtel Moreau.

MUSÉES NATIONAUX Le Musée national d'art moderne a décidé d'exposer au Centre Georges-Pompidou les trente-neuf œuvres volées par les nazis et récupérées

par les collections nationales après 1944 (« MNR ») en sa possession. Parmi elles, une aquarelle de Foujita, un paysage de Gleizes, une composition de Torres-Garcia, ont

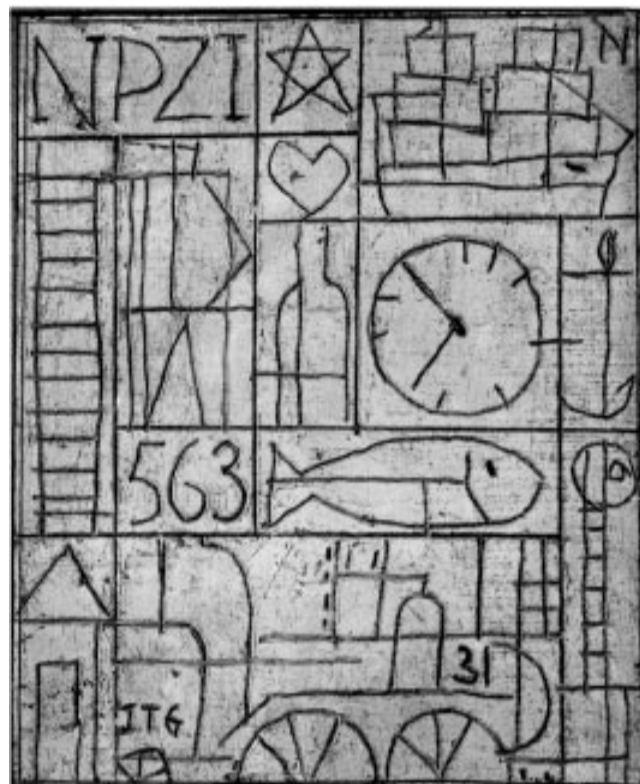
connu des trajectoires exemplaires. ● AUCUN HÉRITIÈRE des derniers propriétaires identifiés ne s'est manifesté pour récupérer ces tableaux. Une note administrative des ser-

VICES FISCAUX risque précisément de compliquer la tâche des généalogistes à la recherche d'héritiers qui s'ignorent. ● PHILIPPE DOUSTE-BLAZY, ministre de la culture, vient de

décider de publier un catalogue exhaustif des « MNR ». D'autres présentations publiques doivent avoir lieu au Louvre, au Musée d'Orsay, à Sèvres et à Versailles.

Le Centre Pompidou présente 39 œuvres volées ou achetées par les nazis

Le Musée national d'art moderne va exposer ses « MNR », toiles et sculptures volées ou achetées par les Allemands sous l'Occupation. Enfin est dévoilé ce que fut le marché de l'art français de 1940 à 1944 : actif, prospère et fondé pour partie sur le pillage des collections juives



De gauche à droite : « Deux femmes nues », aquarelle et encre de Foujita (1929) ; « Paysage » (Meudon), huile sur toile d'Albert Gleizes (1911) ; « Composition », de Joaquín Torres-García, 1931.

CENTRE GEORGES-POMPIDOU. Tél. : 01-44-78-12-33. Du mardi au dimanche, de 12 heures à 22 heures, samedi et dimanche de 10 heures à 22 heures. Du 9 au 21 avril.

Fleurs de coquillages, Ernst, 1929 ; *Femme en rouge et vert*, Léger, 1914 ; *Tête de femme*, Picasso, 1921 : ces trois tableaux n'ont aucun point commun esthétique. Mais plusieurs points communs historiques : ce sont des œuvres modernes saisies par les nazis sous l'Occupation chez un marchand et un collectionneur juifs – Léonce Rosenberg et Alphonse Kann. Retrouvées en Allemagne après la guerre, rendues à la France, elles ont figuré dans les collections nationales sous la cote MNR (musées nationaux récupération). Elles ont été les premières dont le passé a été reconstitué et le statut juridique évoqué quand le journaliste Hector Feliciano a démontré l'ampleur et la difficulté du problème dans un livre paru en 1995, *Le Musée disparu* (éd. Austral).

Depuis lors, de révélation en révélation, d'enquête en contre-enquête (*Le Monde* du 26 avril 1996 et du 28 janvier 1997), la question des MNR est peu à peu apparue en pleine lumière. Les musées nationaux, détenteurs à titre précaire de ces toiles, sculptures, dessins ou

objets d'art, n'ont pas d'abord montré beaucoup de curiosité – manière de dire qu'ils n'ont rien fait pour permettre une meilleure connaissance de cette histoire. Inquiets de devoir rendre peut-être des œuvres qu'ils s'étaient habitués à considérer comme leurs, ils répugnaient à ouvrir leurs archives. La direction des musées de France a d'abord consenti à organiser un semblant de colloque le 17 novembre 1996 – la question des MNR y était noyée parmi d'autres et, sur un total de quatorze intervenants, trois seulement, les seuls à ne pas appartenir au monde des musées, évoquèrent directement le sujet : l'historienne Laurence Bertrand-Dorléac, le baron Elie de Rothschild et, naturellement, Hector Feliciano.

LES APPÉTITS DU REICH

A l'initiative de Jean-Jacques Aillagon, président du Centre Georges-Pompidou, le Musée national d'art moderne (MNAM) a donc décidé d'exposer « ses » MNR, tous du XX^e siècle. Des présentations analogues ont été décidées au Louvre, à Orsay, à Sèvres et à Versailles ; il sera bientôt possible de disposer d'un inventaire qui n'avait pas été rendu public jusqu'alors. Ce n'est qu'une étape dans une étude plus vaste, celle du marché de l'art en France sous l'Occupation. Il fut alors plus pros-

père que jamais, alimenté surtout par les œuvres pillées dans les collections juives. Des fortunes se bâtaient ainsi qui ont duré jusqu'à maintenant. Marchands, courtiers, intermédiaires de toutes sortes, à Paris et sur la Côte d'Azur, ont tiré profit des appétits des maîtres et des musées du Reich. Les histoires

court, dont les propriétaires, juifs, ont disparu en déportation. Elle a été examinée et décrite le 6 avril 1943 par un « expert » allemand, le Dr Eggemann, qui travaillait au Jeu de paume, là où l'occupant rassemblait son butin afin de trier, d'expédier et de détruire. Une autre œuvre de la même provenance fut

revendication ne pourrait venir aujourd'hui que d'héritiers qui apprendraient par l'exposition l'origine du Foujita et feraient la preuve de leur droit à la succession.

Un cas plus compromettant ensuite : le *Paysage* cubiste d'Albert Gleizes sous-titré *Meudon* ; *paysage avec personnage*, exécuté en 1911 et emblématique du cubisme français. Il a été pris dès 1940 à Saint-Germain-en-Laye, au domicile du collectionneur Alphonse Kann alors réfugié à Londres, par l'ERR, le service placé sous l'autorité d'Alfred Rosenberg. Le tableau réapparut en 1944, dans une caisse d'un train parti vers l'Allemagne le 2 août et arrêté à Aulnay. En 1947, il est identifié parmi les « tableaux appartenant à Monsieur Alphonse Kann, 5, Piccadilly Circus, Londres, représenté par Monsieur Pitt-Millward, volés par les Allemands et retrouvés par la commission de récupération artistique ». Sa restitution est alors décidée – mais elle n'a jamais eu lieu, pour des raisons que les inventaires successifs n'éclaircissent pas. Erreur de lecture d'une cote ? Négligence ? Souci inavouable de conserver en France une toile historiquement importante ? Quoi qu'il en soit, en 1949, le Gleizes est attribué au MNAM. Entre-temps Alphonse Kann est mort. La *Tête de femme* de Picasso, de même provenance, fait actuellement l'objet d'une demande de restitution.

Une tapisserie encombrante

En 1941, la Manufacture des Gobelins a reçu commande d'une tapisserie, *Le Char des chevaux*, destinée à orner les bureaux du ministère des affaires étrangères du Reich, à Berlin. Le commanditaire était Ribbentrop, l'auteur du carton Werner Peiner. Les laines venaient de Roubaix, le fil d'or d'Allemagne. Le travail a été exécuté avec la perfection technique propre aux Gobelins. L'œuvre a été récupérée en 1949 après une abondante correspondance qui établit qu'elle était de provenance française, quoique de commande et, pour partie, de matériaux allemands. On y voit la croix gammée, au centre d'une composition pseudo-classique d'une extrême médiocrité. Après des tergiversations multiples – faut-il rappeler l'épisode et la collaboration active d'une manufacture nationale ?, faut-il exposer des symboles nazis au MNAM ?, faut-il la montrer déployée ou roulée ? – *Le Char des chevaux* devrait pour finir être exposé tel qu'en lui-même – pauvre chose luxueuse et grotesque.

de quelques-unes des trente-neuf œuvres présentées par le MNAM permettent d'y voir un peu plus clair.

Un cas très simple d'abord : les *Deux femmes nues* de Foujita, aquarelle et encre sur toile de 1929. Le tableau fut saisi le 6 février 1942 dans la collection Schwob d'Héri-

du reste détruite comme « *Judenportrait* » – portrait juif. En août 1944, à la libération de Paris, le Foujita fut retrouvé intact au Jeu de paume, remis à la commission de récupération artistique. En l'absence de toute revendication, il fut déposé au MNAM en 1950, puis à Bordeaux et à Roubaix. Une telle

Troisième affaire, celle d'une *Composition* de Torres-García, huile sur bois de 1931. Son histoire, pour ce que l'on en sait aujourd'hui, est terriblement brève. Elle ne dit ni où ni quand l'œuvre fut retrouvée, ni à qui elle appartenait avant 1940. Elle signale seulement que la commission de récupération artistique a cherché, en 1949, à identifier sa provenance en interrogeant l'artiste et trois galeries – Loeb, Percier et Bucher – susceptibles d'avoir détenu et vendu l'œuvre. Les résultats de cette démarche ne sont pas mentionnés, sans doute faute de succès. Deux hypothèses se présentent alors. Soit le Torres-García a été saisi dans une collection juive non identifiée et ne figure – étrangement – dans aucun des inventaires dressés par les services nazis. Considéré comme « *dé-généré* », il ne pourrait du reste pas avoir été volé afin d'être placé dans un musée allemand et aurait couru le risque d'une destruction. Soit, plus probablement, il a été vendu par un marchand ou une personne privée à, peut-on imaginer, un amateur allemand. Le vendeur, peu soucieux de publicité, ne se sera pas présenté après-guerre pour faire valoir ses droits et confesser qu'il a commercé avec l'ennemi.

MODERNISME TEMPÉRÉ

Parmi les MNR exposés au MNAM, nombreux sont les cas du même ordre : des dessins de Derain, des Despiou, des Friesz, des Laurencin, des Utrillo et des Vlaminck. Il s'agit là d'artistes pour la plupart proches de la collaboration, sinon franchement pro-allemands, dont la notoriété était grande sous l'Occupation dans la mesure où ils passaient pour les champions d'un modernisme tempéré opposé à l'avant-gardisme des surréalistes ou de Picasso. Plus inattendue est la présence d'un Matisse de 1898, *Paysage, mur rose*, qui aurait été retrouvé à Tübingen en 1945 sans indication de provenance depuis 1914. On peut hésiter dans ce cas entre la spoliation antisémite et la vente inavouable.

Ainsi se trouvent réunis les différents cas de figures. Les MNR contemporains n'ont pas tous été volés aux juifs, mais les plus importants d'entre eux proviennent des collections Kann, Paul Rosenberg ou Léonce Rosenberg. Les autres, à peu près les deux tiers du total, ont été cédés par des vendeurs qui ont tiré parti des circonstances. Il faudra vérifier si proportion et hiérarchie sont les mêmes dans les cas des MNR d'art ancien et moderne qui seront présentés au Louvre et à Orsay.

Philippe Dagen

Le ministère du budget contrarie le travail des généalogistes

GRÂCE aux déclarations de succession, il est possible d'identifier des héritiers qui s'ignorent – ce qui est précisément l'une des questions qui se posent à propos des spoliations antisémites. Or ces archives sont de moins en moins accessibles à la consultation. Une note administrative en est la cause. Cette note en pure langue juridique a été adressée par la direction générale des impôts, service du contentieux, à l'attention des directeurs des services fiscaux. Elle porte la date du 3 mars 1997 et annonce en marge son objet : « Généalogistes. »

En voici les principaux paragraphes : « L'attention de l'administration centrale a été appelée sur la multiplication par les cabinets de généalogistes de demandes de communication de déclarations de succession fondées sur les dispositions de l'article L. 106 du livre des procédures fiscales. Dans la mesure où seuls les actes présentant un caractère contractuel sont susceptibles d'être communiqués sur le fondement de cet article, il n'est plus possible d'accorder une suite favorable à ces demandes, même accompagnées d'une ordonnance du juge

d'instance comme prévu du texte.

» Dans cette hypothèse, il convient dès lors d'engager systématiquement une action en rétractation de l'ordonnance devant le juge qui l'a rendue. (...) En cas de rejet de la demande de rétractation formulée par l'administration fiscale, il convient d'interjeter appel devant la cour d'appel dans le délai de quinze jours à compter de la notification de l'ordonnance. »

Les déclarations de succession, n'ayant pas un caractère contractuel, se trouveraient donc désormais exclues des archives que les généalogistes sont habilités à consulter, après autorisation, dans le cadre de leurs travaux de recherche. L'article L. 106 affirme : « Les agents de l'administration des impôts peuvent délivrer des extraits de registres de l'enregistrement clos depuis moins de cent ans (...). Ces extraits ne peuvent être délivrés que sur une ordonnance du juge du tribunal d'instance s'ils sont demandés par des personnes autres que les parties contractantes ou leurs ayants cause. » Il faut en déduire qu'une déclaration de succession n'intervenant pas entre des personnes

contractantes ne relève pas de cet article et que, donc, il ne saurait en être donné communication plus longtemps, en dépit de l'usage qui régnait jusqu'à présent.

RETROUVER DES HÉRITIERS

Cette note a pour premier effet d'interdire aux généalogistes l'accès à des sources pour eux nécessaires. Telle ne serait pas son but, selon les explications avancées au ministère du budget, qui préfère rappeler la nécessité du secret fiscal auquel sont évidemment astreints les fonctionnaires des impôts. Tout en admettant que la jurisprudence est demeurée variable jusqu'à présent, il justifie une telle précaution par la volonté d'éviter que des informations confidentielles puissent servir des intérêts privés.

Il n'en demeure pas moins que ces déclarations de succession permettent de retrouver des héritiers qui ignorent l'être – ce qui est précisément le but des généalogistes et celui des notaires qui les emploient. Dans des cas aussi complexes que ceux créés par les spoliations antisémites en tous

genres, ces déclarations peuvent jouer un rôle décisif. Cette mesure vient après plusieurs signes de raidissement constatés par les généalogistes qui travaillaient d'ordinaire à l'Hôtel des finances, place Saint-Sulpice. Outre l'ordonnance dite « de compulsoir » qu'il faut obtenir du juge d'instance, il leur est demandé désormais de fournir un mandat de notaire et de s'expliquer sur leur recherche.

Selon le décret du 3 décembre 1979 relatif à la communicabilité des documents d'archives publiques, il appartient au ministre de la culture d'« accorder des dérogations générales pour certains fonds ou parties de fonds (...) lorsque les documents qui les composent auront atteint trente ans d'âge ». Il pourrait donc lui appartenir de savoir si la note de la DGI du 3 mars dernier s'inscrit ou non dans la logique de transparence et de recherche des héritiers annoncée par le premier ministre – tout en sachant que le secret fiscal est du domaine législatif et ne peut donc être transgressé au nom d'un décret.

Ph. D.

L'ère de la transparence

PHILIPPE DOUSTE-BLAZY, ministre de la culture, a donné le 2 avril, dans les salles du Musée d'Orsay, la première conférence de presse jamais consacrée aux MNR. En présence de Françoise Cachin, directrice des musées de France, et de Pierre Rosenberg et Henri Loyrette, patrons du Louvre et d'Orsay, devant une assistance où les conservateurs l'emportaient en nombre sur les journalistes, il a d'abord rappelé la position traditionnelle des musées. De 1945 à 1949, sous l'autorité de Jacques Jaujard et grâce à l'action de Rose Valland, les travaux de la Commission de récupération artistique ont permis la restitution à leurs propriétaires ou leurs ayants droit de 45 441 œuvres, sur les 61 257 retrouvées en Allemagne. Celles qui restaient sans réclamation furent vendues par les Domaines, à l'exception des 2 058 devenues MNR. Le ministre a redit que les musées ne se considéraient que comme des « détenteurs précaires » de ces objets.

Deuxième point : les mesures en cours, récemment décidées. Les justifiant par le devoir de transparence

– mais sans suggérer que tout n'avait peut-être pas été fait depuis cinquante ans –, s'affirmant résolu à ne pas éviter les zones d'ombre de l'Occupation, M. Douste-Blazy a énuméré les décisions récentes qui tendent à clarifier la question des MNR.

UN CATALOGUE EXHAUSTIF

A leur publication progressive sur Internet s'ajoutent les présentations publiques au Louvre, à Orsay, à Sèvres, à Versailles et au Centre Georges-Pompidou à partir des 8 et 9 avril, ainsi que l'annonce de la publication, l'année prochaine, d'un catalogue exhaustif. Il a annoncé que trois œuvres – la *Tête de femme* de Picasso, le Foujita et le Gleizes de l'ancienne collection Kann – faisaient l'objet de procédures de restitution, et il s'est déclaré convaincu que d'autres cas se présenteraient.

En revanche, rien n'a été annoncé à propos des archives de la Commission de récupération artistique conservées au Quai d'Orsay et toujours inaccessibles aux chercheurs et aux historiens.

Ph. D.

Armin Jordan dirige à l'Opéra-Bastille un « Parsifal » musicalement exemplaire

Mise en scène et costumes amoindrissent l'émotion de cette nouvelle production

La distribution de *Parsifal* de Richard Wagner, montée à l'Opéra-Bastille à Paris, est exemplaire. Le chef suisse Armin Jordan porte une extrême

attention à des chanteurs toujours crédibles dramatiquement. Si une mise en scène brouillonne détourne l'attention de l'essentiel, la quête spi-

rituelle qui porte l'œuvre, cette nouvelle production a été cependant saluée par de longs applaudissements.

PARSIFAL, drame sacré en trois actes, de Richard Wagner. Avec Wolfgang Schöne (Amfortas), Gwynne Howell (Tituel), Jan-Hendrik Rootering (Gurnemanz), Kristinn Sigmundsson (Klingsor), Thomas Moser (Parsifal), Kathryn Harries (Kundry), Chœurs et Orchestre de l'Opéra national de Paris, Armin Jordan (direction), Denis Dubois (chef des chœurs), Graham Vick (mise en scène), Paul Brown (décors et costumes), Ron Howell (chorégraphie), Thomas Webster (lumière).

OPÉRA-BASTILLE, PARIS, le 31 mars, à 15 heures. Prochaines représentations les 3, 5, 9 et 12 avril, jusqu'au 19 avril. Durée : 5 h 20 min. Tél. : 01-44-73-13-00. De 60 F à 610 F.

Les grandes voix wagnériennes des années qui ont précédé et accompagné – hélas ! – la seconde guerre mondiale ne sont plus. On ne peut pas aller à Bastille, ni dans aucun autre opéra du monde (pas même à Bayreuth), pour espérer entendre les successeurs de Flagstad, Nilsson, Melchior, Vinay, Mödl, Hotter, Windgassen dans *Tristan, Parsifal* ou une *Tétralogie*. On part pour l'Opéra Bastille, à Paris, avec l'espoir d'entendre de parfaits musiciens incarner *Parsifal*. On en sort content : la distribution réunie est musicalement exemplaire – malgré un Tituel passablement fâché avec la justesse, mais ô combien émouvant et convaincant, comme tous les chanteurs réunis. Ce qui gêne, c'est l'acoustique de cette salle. Elle coupe le plateau de la fosse, projette les voix vers le public sans qu'elles ne fusionnent jamais avec l'orchestre. Cependant Armin Jordan porte une attention extrême aux chanteurs. Il ne les

couvre jamais, osant des couleurs fondues, des pianissimos paradoxalement sonores (on pense à Albeniz écrivant des quintuples pianissimos agrémentés d'un *sonore* dans *Iberia*).

Admirable leçon d'un musicien ne tirant jamais la couverture à lui, mais portant les chanteurs au bout d'eux-mêmes, magnifiant leur talent avec un oubli total de soi. Chef bouleversant qui se livre sans défenses dans une musique qu'il

Qualité première d'une distribution dans laquelle on admire avant toute autre chose la qualité de musicien de chanteurs parfois limités en puissance vocale, mais toujours crédibles dramatiquement : et l'on se fiche que Kathryn Harries faiblisse dans le deuxième acte, tant elle est juste. Et l'on remarque à peine que Wolfgang Schöne est le seul à associer vaillance et humanité. D'ailleurs tout, dans la direction

des situations – malheureusement, ils en abusent. La sobriété de bon aloi de M. Vick s'envole dès que le plateau est envahi par le chœur. Les scènes de groupe ne lui réussissent pas. La fin du premier acte est d'un brouillon que n'égalera que le début du troisième. Au passage, notons qu'elle gêne alors le chef qui fait ce qu'il peut pour être vu des choristes qui décalent.

Aggravé par le disparate des costumes dont certains sont comiques (fallait-il affubler certains chevaliers d'ailes d'anges jaune, rouge et indigo), voire incongru, méli-mélo d'époques, de styles, de pays, de cultures ressemblant, une fois encore – une fois de trop –, à des films de science-fiction qui se passent dans un futur moyen-âgeux. Ce travail n'apporte rien, rend l'ouvrage parfois difficilement compréhensible et détourne l'attention de l'essentiel, cette quête vers la rédemption, l'amour, la lumière, la vérité. Parlons-en, des lumières : elles suivent pas à pas la musique, en soulignent le caractère, les progressions de façon prosaïque comme s'il n'y avait que deux réglages : ombres chinoises et éblouissement – évidemment réservé à la scène finale.

S'il faut se méfier des mises en scène à idées, celles de Graham Vick, qui en a peu, sont consternantes : lorsque Klingsor envoie sa lance sur Parsifal, un ange aux ailes multicolores passe qui la saisit et l'apporte au ralenti – quelques couinements au parterre. Comme de nombreux metteurs en scène d'opéra, Vick se contente de mettre les chanteurs en espace sur le plateau et ne dirige pas les acteurs – en tout cas, on ne le perçoit pas. Un *Parsifal* accueilli par quatre minutes trente d'applaudissements.

Alain Lompech

Un livret inspiré des légendes celtes

Créé à Bayreuth, le 26 juillet 1882, *Parsifal* est le dernier opéra de Richard Wagner, mort à Venise le 13 février de l'année suivante. Le livret a été inspiré au compositeur par plusieurs sources, dont *Le Conte du Graal* ou *Le Roman de Perceval*, laissé inachevé en 1180 par Chrétien de Troyes, qui s'était lui-même inspiré de légendes celtes.

La famille Wagner détenait l'exclusivité des droits d'auteur de l'opéra, qui devait n'être représenté que sur la colline sacrée jusqu'en 1913. Malgré cette interdiction, *Parsifal* fut souvent représenté ailleurs avant cette date, notamment à Zurich, Boston, Amsterdam, Buenos Aires et Rio de Janeiro. La première représentation autorisée eut lieu à Barcelone dans la nuit du 31 décembre 1913 au 1^{er} janvier 1914. Les mélomanes qui n'auraient pas cet opéra dans leur discothèque doivent se procurer l'enregistrement capté en public en 1951, année de réouverture de Bayreuth. Dirigé par Hans Knappertsbusch, il n'a, à bien des égards, jamais été égalé.

★ 4 CD Teldec 9031-76047-2.

aime sans aucune déférence, liée à elle par une passion irréfutable – n'a-t-il pas joué le rôle d'Amfortas dans le film de Syberberg dont il dirigeait la bande son éditée par Erato ? Thomas Moser est un ténor mozartien, ni un Parsifal, ni un Otello, ni un Samson, ni un Tristan tels que la tradition nous les a légués, disent les nostalgiques. Tant mieux ; son incarnation est exemplaire de compréhension musicale, de sensibilité, de présence physique, de tenue vocale. Assez peu puissante, sa voix est si bien placée qu'elle passe la rampe mieux que celle d'un chanteur qui forcerait.

musicale, vise à nous faire mieux écouter, à mieux focaliser notre attention sur un drame dont l'humanité transcende le sujet religieux.

BROUILLON ET DISPARATE

En sorte que l'on en oublie parfois la mise en scène. Car ce qui ne va pas à l'Opéra Bastille, amoindrit l'émotion et la portée de *Parsifal*, vient du metteur en scène. Graham Vick et son décorateur ont imaginé un décor sobre (le meilleur de leur travail) et unique pour les trois actes. Une sorte de galerie au fond arrondi. Au milieu de la scène, un plateau tournant et montant au gré

Anne Sylvestre relit et prolonge La Fontaine pour les grands

LA FONTAINE SYLVESTRE, avec Anne Sylvestre, Viviane Théophilidès (mise en scène), Philippe Davenet (piano). THÉÂTRE DE L'EST PARISIEN, le 3 avril à 19 heures, les 4 et 5 à 20 h 30, le 6 à 15 heures. 159, avenue Gambetta. M^o Pelleport. Tél. : 01-43-64-80-80. Puis tournée française. Album : Anne Sylvestre chante... au bord de La Fontaine, chez EPM/Adès.

Voilà bientôt quarante ans qu'Anne Sylvestre fait part à qui veut bien l'entendre de ses exigences artistiques, par ailleurs inséparables de sa propre existence. Pour vivre heureux, vivons libre. La

liberté, c'est le privilège de l'artiste, dit-elle. Alerté et comique, elle a les yeux clairs, la silhouette tranchante. Qu'elle s'amuse à imiter le miaulement du chat, agenouillée sur le piano à queue de Philippe Davenet, son accompagnateur, ou qu'elle s'en prenne à l'hypocrisie des mœurs bourgeoises, elle garde le chic détaché et mordant si utile à la cruauté.

Cruel, Jean de La Fontaine l'était. Pour inventer des fables, il faut savoir se moquer et n'avoir pas peur des évidences. Tout le monde n'a pas ces capacités-là. Anne Sylvestre, pour les enfants, a construit des *Fabulettes* où personne n'est innocent. Surtout pas les petits, qui le savent, et aiment Sylvestre parce

qu'elle n'hésite jamais à dire qu'il y a des méchants. Sa superbe relecture des fables de La Fontaine – il ne s'agit en aucun cas de mettre en musique *Le Corbeau et le Renard*, mais bien d'écrire de nouvelles fables en parallèle – insufflé une morale moderne, une éthique rare dans la chanson d'aujourd'hui.

CARICATURER LA DÉMISSION

Sur scène, le metteur en scène (le spectacle est traité comme au théâtre, là encore, c'est une exception), Viviane Théophilidès, récite dans un décor champêtre, les fables qui ont servi de support au commentaire d'Anne Sylvestre. *Les Oreilles du lièvre, Le Loup et la Cigogne, Le Rieur et les Poissons* sont

autant d'occasions de caricaturer la démission humaine : celle des amoureux qui fuient l'impatience et laissent « la tranquillité / Tomber comme une couverture / Sur [leurs] rêves de volupté », celles des « femmes trop ménagères pour laisser déchirer leur habit », celle du cafetier (le loup) qui descend un tagueur supposé (l'agneau, noir et frisé) ou encore celle du producteur de télévision qui fait des travers humains son gagne-pain.

Là où La Fontaine s'arrêtait, Anne Sylvestre commence et imagine les prolongements de l'histoire : les bourgeoises se laissent séduire par le maître de maison et sa femme – qui descend les sottes à la cave au prétexte d'aller chercher du vin, tandis que son mari en besogne une autre sous les yeux de l'époux cocu –, l'homme qui aime sa chatte (*La Chatte métamorphosée en femme*) la laisse libre d'attraper des souris. Il faut laisser vivre en nous la part sauvage, répète Anne Sylvestre, ne pas craindre l'étranger, car à trop le maltraiter, il partira, comme son ami Jacques, qui n'a qu'un défaut : il « bronze abominablement. Il suffit qu'un jour de déveine / Je croise des crânes rasés / Ils me jeteront dans la Seine, et moi je ne sais pas nager ».

Véronique Mortaigne

cit de la **musique**

- son musée
- ses activités
- ses concerts

Emmanuel Krivine, dir.
Maria-João Pires, piano
Chamber Orchestra of Europe
12 et 13 avril
M Porte de Pantin
01 44 84 44 84

NOUVEAU
Service de Recherche
LIVRES ANCIENS OU ÉPUIÉS
Gratuit et sans engagement de votre part
contactez :
frontispice
Boîte Postale 177
75224 Paris cedex 05
Tél : 01 40 12 05 36
Fax : 01 40 12 06 04

LE FOOT, LE ROCK ET TOUTES LES MALADIES HONTEUSES DES GARÇONS ONT TROUVÉ LEUR PRIX NOBEL - NICK HORNBY
FREDERICK WISEMAN • PALACE • ROY ORBISON • MALIK CHIBANE • PATRICK MODIANO • PRIMAL SCREAM

Inrockuptibles

Fiona Apple & Cat Power
la rencontre des deux révélations de l'année du rock au féminin

le sexe fort
la rencontre des deux révélations féminines de l'année

L'hebdo musique, cinéma, livres, etc.
Tous les mercredis, 15 F

THEATRE DE L'ATELIER Location : 01 46 06 49 24

avec par ordre alphabétique
ELISABETH DEPARDIEU
MARTIN LAMOTTE
TANYA LOPERT
WLADIMIR YORDANOFF

SOUVENIRS AVEC PISCINE
de **TERRENCE McNALLY**

Adaptation **Jacques FIESCHI**
et **Anne WIAZEMSKY**

Mise en scène **Bernard MURAT**

nous avons les moyens de vous faire chanter !

Eddy Mitchell - Khaled - Teri Moise - Arno
Les Innocents - Michel Jonasz - Worlds Apart
Laroque & Palmade - Dany Brillant
FFF - Marianne Faithfull - Arthur H
Noir Désir - Johnny Cash...

LE PRINTEMPS DE BOURGES

AVEC LE CONSEIL RÉGIONAL DU CENTRE
DU 15 AU 20 AVRIL 1997

TICKET+ 01 49 87 50 50
MAGASINS FNAC

Réseau Billetel : plus de 3500 événements
proposés à tout moment (Concerts, Théâtre, Opéra, Sports...)

3615 LEMONDE 2,23 F/mn

BRUCE SPRINGSTEEN
concert acoustique solo
SEUL AVEC SA GUITARE ET SON HARMONICA

APRÈS 6 CONCERTS EN 10 JOURS
IL REVIENT EN FRANCE
POUR 6 CONCERTS EN 10 JOURS

EUROPE 1

15 mai LYON AUDITORIUM
16 mai MONTPELLIER CORUM
18 mai NICE ACROPOLIS
19 mai TOULON ZENITH OMEGA

25 & 26 mai PARIS PALAIS DES CONGRÈS

en vente exceptionnelle le mercredi 9 avril
locations dans chaque salle
SAUF POUR TOULON : FNAC TOULON & FNAC MARSEILLE
places assises et numérotées

COLUMBIA
Le Chaîne Musicale

A la niche !

par Pierre Georges

LES FOOTBALLEURS sont des artistes. Pas tous les soirs, certes. Car le récital offert, mercredi au Parc des Princes, par l'équipe de France face à la Suède, ressembla plus à une corvée de ballon qu'à une symphonie. On y vit même un arbitre, pris d'émulation, offrir un penalty imaginaire à une équipe sans imagination. Un véritable artiste n'eût point accepté le cadeau. Il se serait fait un point d'honneur, ou de sportivité, de signaler à l'arbitre qu'il y avait mal donné. Comme un joueur anglais le fit, la semaine dernière. Youri Djorkaeff ne l'a pas fait. Il a tiré son non-penalty. Il a marqué. Il a levé le poing triomphalement. Petit triomphe !

Les footballeurs sont des artistes. Et, à ce titre, leur cas provoque un grand souci, fiscal, dans les plus hautes sphères. Au point que l'affaire est venue, devant le Conseil des ministres. Que faire, mais que faire pour enrayer la fuite des maillots ? Car c'est une réalité. Depuis l'arrêt Bosman, les meilleurs des nôtres émigrent en masse, volent et voguent vers des cieux plus cléments, fiscalement, et des clubs mieux-disants, en termes salariaux. Ils bâtissent des châteaux, bien réels, en Espagne, en Italie, en Allemagne, en Grande-Bretagne, au Portugal. Voire, pour les vieilles tiges, au Japon, pays du football levant, où la préretraite est nettement plus confortable.

Donc c'est un fait, et nul n'y trouvera à redire s'agissant d'artistes professionnels, l'élite française émigre massivement. Elle va jouer au football là où est l'argent du football. Dans les clubs en or massif. Ou n'y pas jouer d'ailleurs, certains de ces émigrés y faisant notoirement banquette, mais à des tarifs défiant toute concurrence. A 300 000 ou 400 000 francs mensuels, nets

d'impôts, la condition de remplaçant n'est pas définitivement tragique ! Du moins à court terme.

L'hémorragie est dorée, mais sévère. Donc, elle devient préoccupante. Et pour les clubs français, qui ne peuvent s'aligner sur le grand marché. Et pour la qualité du jeu pratiqué dans le championnat national. Et pour l'équipe de France des Français de l'étranger. Et pour l'amour-propre national. Et pour la cause, commune, « nationale », de la Coupe du monde.

Donc, il fallait agir. Mais comment ? Augmenter les salaires ? Impossible ou presque. Bien des clubs français vivent à la limite extrême de leurs moyens et de leurs recettes. Seule solution, alors, baisser les impôts. Bâtir d'urgence une bonne petite niche fiscale. S'aligner sur les us et coutumes du football européen. A paraphraser un slogan publicitaire : « *Reviens, Léon, on a la même fiscalité à la maison* », on se propose d'aligner les footballeurs sur le statut fiscal des artistes, interprètes et mannequins (*lire ci-dessous*).

La cause du football étant devenue ce qu'elle est, une affaire d'Etat, pourquoi pas ? Certes, cela va un peu contre la volonté récemment affichée du gouvernement de réduire les inégalités et privilèges fiscaux. Mais quoi ! On ne fait pas de recette sans casser les principes ! Et puis, ce n'est tout de même pas à un journaliste auquel, paraît-il, on propose aujourd'hui de garder sa niche fiscale des 30 %, au bénéfice de l'âge et de l'acquit, quand les débutants en seront privés, de faire la fine bouche. Ou le malin. Le journalisme à deux vitesses fiscales, il fallait l'inventer ! Ah ! la France a bien de la chance, ou du malheur, qu'aucun grand club-journal européen ne veuille de nous !

Réserves du Conseil d'Etat sur le projet de nouveau statut des sportifs

CERTAINS SPORTIFS, à commencer par les footballeurs professionnels, pourront-ils bénéficier d'un statut dérogatoire au code du travail leur assurant de meilleures rémunérations ? Le gouvernement le souhaite puisqu'il a inscrit une mesure en ce sens dans le projet de loi portant diverses dispositions d'ordre économique et financier (DDOEF) que le conseil des ministres a examiné mercredi 2 avril (*Le Monde* du 2 avril). Mais il n'est pas sûr que le projet voie le jour, car il pourrait buter sur un problème de constitutionnalité.

Le communiqué officiel du conseil des ministres est assez elliptique sur le détail du projet : « *Il est proposé de rapprocher, indique-t-il, le régime social des rémunérations versées par les clubs français aux sportifs professionnels de celui de nos partenaires européens. Ce rapprochement, permis par la création d'un droit d'image dont la rémunération suivra un régime plus favorable que les salaires, favorisera le maintien en France de nos meilleurs joueurs.* »

Il faudra donc attendre le décret d'application pour connaître le dispositif, mais, dès à présent, on en connaît les grandes lignes. Une partie de la rémunération des joueurs, jusqu'à quatre fois le plafond de la Sécurité sociale – soit 55 000 francs par mois –, sera soumise aux cotisations sociales. Au-delà, le complément pourra être versé par des « sociétés d'image »,

non assujetties aux charges sociales. Les footballeurs ne seront pas les seuls sportifs qui pourront accéder à ce système, copié sur le statut des artistes.

Lorsque ce projet avait été dévoilé, il avait fait l'objet d'une critique : pourquoi le gouvernement, qui affiche son ambition de simplifier l'impôt sur le revenu et de supprimer tous les abattements particuliers à certaines professions – même si dans le cas de journalistes, il a fait sensiblement machine arrière (*lire page 29*) –, s'empresse-t-il aussitôt après de créer un nouveau système dérogatoire ?

« RUPTURE D'ÉGALITÉ »

Or c'est précisément cette faille qu'a relevée le Conseil d'Etat. Dans son avis, qui est secret, mais dont *Les Echos* du 3 avril révèlent les conclusions, il relève que « *les justifications avancées* » ne sont pas « *manifestement susceptibles* » d'éviter une « *rupture d'égalité devant les charges communes* ». Le Conseil d'Etat a donc recommandé que cette disposition soit disjointe du reste du DDOEF.

Le gouvernement n'est évidemment pas contraint de suivre cet avis, et c'est la raison pour laquelle la disposition sera transmise en l'état au Parlement. La question est cependant posée : s'il est saisi, le Conseil constitutionnel n'annulera-t-il pas cette mesure ?

Laurent Mauduit

BOURSE TOUTE LA BOURSE EN DIRECT 36 15 LEMONDE

Cours relevés le jeudi 3 avril, à 10 h 15 (Paris)

FERMETURE DES PLACES ASIATIQUES			
Tokyo Nikkei	18037,30	+0,94	-6,36
Hong Kong index	12136,30	+0,51	-9,77



OUVERTURE DES PLACES EUROPÉENNES				
	Cours au 02/04	Var. en %	Var. en % 01/04	Var. en % fin 96
Paris CAC 40	2530,28	-2	+9,27	
Londres FT 100	+5,91	
Zurich	2152,83	-2,89	+14,88	
Milan MIB 30	-3,35	
Francfort Dax 30	3303,30	+0,22	+14,35	
Bruxelles	+12,42	
Suisse SBS	1710,28	-2,79	+11,90	
Madrid Ibex 35	465,14	+0,04	+4,57	
Amsterdam CBS	+10,51	

Des données fiscales personnelles pourraient être communiquées aux organismes sociaux

Le projet de loi suscite l'inquiétude de plusieurs associations

UN DISCRET ARTICLE du projet de loi portant diverses dispositions d'ordre économique et financier (DDOEF), approuvé par le conseil des ministres du 2 avril, met en place un début d'interconnexion entre deux fichiers informatiques des administrations, grâce au numéro national d'identification plus connu sous le nom de « numéro de Sécurité sociale ». Rédigé à la demande du ministre du travail et des affaires sociales, Jacques Barrot, ce texte prévoit que l'administration fiscale peut désormais communiquer les données dont elle dispose, sur la situation fiscale et les revenus des personnes, aux organismes gérant la Sécurité sociale, dont la caisse d'allocations familiales, et aux caisses de retraite complémentaires.

Cette mesure aurait plusieurs objectifs, selon le ministère, qui ont en commun de « simplifier les relations entre l'administration et les usagers », en remplaçant la procédure déclarative actuelle, « par des échanges directs » entre services publics. D'abord s'assurer

que les dégrèvements de cotisations sociales sur certaines prestations, accordées sous conditions de ressources, sont bien effectués. Mais aussi lutter contre certaines fraudes. La personne qui sollicite, par exemple, une pension, ou l'allocation du RMI, doit en effet, pour l'instant, fournir l'avis de non-imposition rédigé par les services fiscaux. Dans le système proposé les organismes sociaux vérifieraient sur le fichier informatique de l'administration fiscale, que les personnes sollicitant une aide y ont bien droit.

Ce texte est conforme aux orientations du rapport sur « les fraudes et les pratiques abusives » que les députés Charles de Courson (UDF, Marne) et Gérard Léonard (RPR, Meurthe-et-Moselle) avaient remis au premier ministre en mai 1995.

M. De Courson proposait d'introduire l'obligation alimentaire dans le dispositif du RMI ; pour ce faire, il proposait que les services fiscaux communiquent les informations nécessaires aux organismes instructeurs des dossiers,

ce qui avait déclenché une intense polémique.

L'article 32 du DDOEF aurait été accepté sans difficulté par le Conseil d'Etat. Mais il a suscité les « réserves » de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL). Celle-ci, le 26 mars, a mis en garde contre le risque d'une interconnexion « en des périodes dans lesquelles les principes démocratiques ne seraient plus respectés ou garantis ».

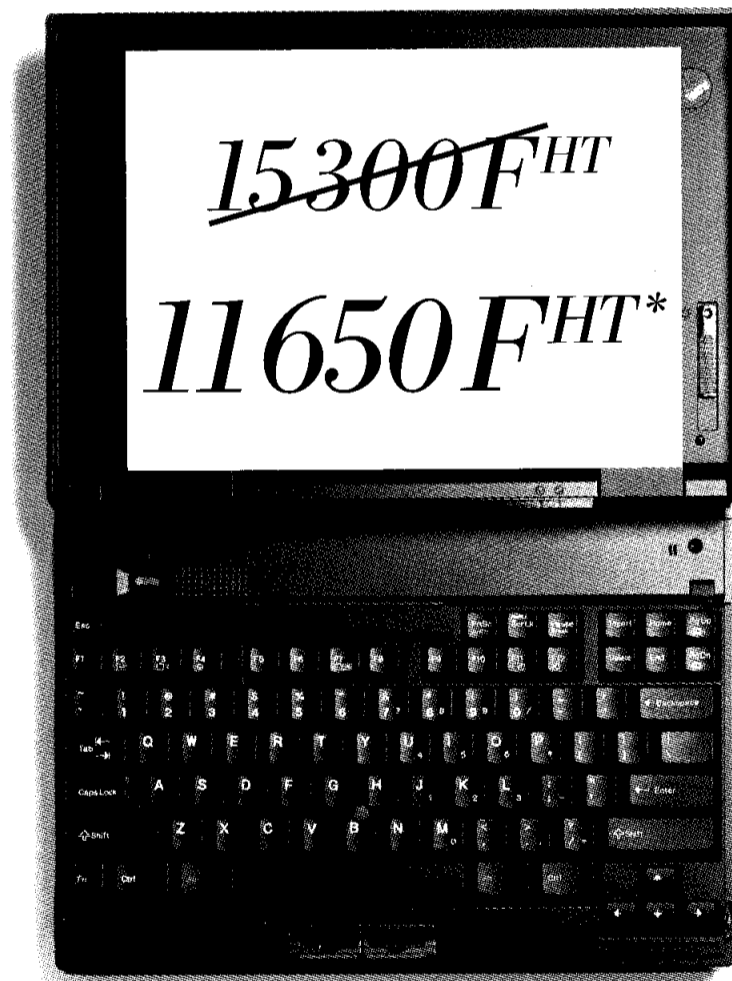
SENS UNIQUE

Le ministère du travail et des affaires sociales précise qu'il n'y aura pas d'« interconnexion », la transmission des données ne pouvant se faire que de l'administration fiscale vers les organismes sociaux et non dans l'autre. Mais le fait que cette transmission passe par l'intermédiaire du numéro dit de « sécurité sociale » inquiète.

Karl Crochart, représentant de l'Association des informaticiens de langue française, a indiqué, mercredi 2 avril, au cours d'une conférence de presse, que ce numéro comprend des données sur

le sexe, l'année de naissance, le mois et lieu de naissance, ainsi que le numéro d'enregistrement dans la commune. Jean Weber, représentant de la Ligue des droits de l'Homme, a jugé que le recours à ce numéro « identifiant le plus puissant, le plus large possible », peut devenir « un outil d'oppression » dans une société non démocratique. Jean Erceau, de l'Association française des sciences et technologies de l'information et des systèmes, a estimé que l'autorisation d'utiliser le numéro de sécurité sociale est « le premier pion d'une révision à la baisse » de la loi de 1978 sur l'informatique et les libertés. En effet, deux conseillers d'Etat ont proposé d'affaiblir les pouvoirs de la CNIL, dans un rapport, remis le 17 octobre 1996 au garde des sceaux, Jacques Toubon : ils recommandaient l'assouplissement des conditions d'utilisation du numéro de sécurité sociale, aujourd'hui strictement encadré, justement, pour éviter des interconnexions entre fichiers.

Rafaële Rivais



Le ThinkPad 365 d'IBM

Le ThinkPad 365 vous aide à penser. Son prix vous aide à décider.



pentium

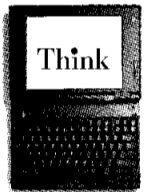
N'hésitez plus. Pour un prix très compétitif, vous pouvez dorénavant vous mettre au travail sur un véritable ThinkPad 365 d'IBM. Vous y gagnerez en indépendance, car où que vous soyez, votre imagination trouvera à qui parler. Le processeur Pentium 133 MHz du ThinkPad 365 saura vous écouter et sa souris intégrée TrackPoint III vous obéira au doigt

et à l'œil. Pour savoir comment vous procurer immédiatement un portable ThinkPad 365 (ou plusieurs... pensez à vos collaborateurs) tapez 3616 IBM, prenez contact avec nos Distributeurs ou rendez-nous visite sur Internet <http://www.ibm.pc.fr/micro>.



Solutions pour une petite planète

Pentium et Intel inside sont des marques déposées d'Intel Corp. *14 050 FHT. Prix catalogue IBM au 15.03.97 pour un modèle P133.8Mo. 1.08Go. Ecran 11.3" DSTN. Think = penser.



Le ThinkPad 365 et l'ensemble de la gamme sont disponibles chez tous nos partenaires commerciaux et notamment chez :

Allium
Tél. 0 800 826 826 (n° Vert)

Aredia
Tél. 01 47 78 50 70

CCMX
Tél. 01 40 93 77 77

CompuCenter
Tél. 0 800 04 65 53 (n° Vert)

Groupe Euralliance's Solutions Informatiques
Tél. 0 800 57 94 61 (n° Vert)

Inoval
Tél. 04 78 64 98 34

InfoPoint
Tél. 01 69 18 20 02

ISTA
Tél. 01 46 01 14 26

Métro
Tél. 01 47 86 60 72

Sofim
Tél. 01 34 14 92 92